



Institut de Documentation et de  
Recherche sur la Paix

# Les cahiers de l'IDRP

DÉCEMBRE 2018

## DOSSIER : MARCHÉ DU MONDE

### DÉCODAGES

*Cent ans après 1918 : quelles leçons ? - Grands problèmes de la planète : vers le retour du concept de « gouvernance mondiale » ; L'état général de l'Afrique.*

### ENGAGEMENTS

*Menaces sur le traité INF : le dossier de presse ; « Mon pays fabrique des armes »*

### NOTES

*NOTE sur les rapports OTAN - UE ; NOTE POLÉMIQUE : les idées de gauche sont-elles solubles dans l'Islam ? ; NOTE « comme une évidence », courrier d'un lecteur.*

### LETTRE DE L'IDRP

*Édito ; Les Trumperies ; revue à lire*

## Cent ans après 1918 : quelles leçons ?

Daniel Durand,  
directeur de l'IDRP

Le centenaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale 1914-1918 suscite nombre de recherches et de colloques et interroge un public large, au-delà des historiens et spécialistes. Le président de la République française organise même un « Forum de Paris sur la paix » le 11 novembre prochain. Des questions nous interpellent. Pourquoi la paix n'a-t-elle pas tenu après 1918, alors que tout le monde annonçait la « der des der » ? Paradoxalement, pourquoi sommes-nous toujours en paix, 73 ans après la fin du second conflit mondial en 1945 ? Enfin, les deux premières décennies de ce XXI<sup>e</sup> siècle, avec la recrudescence des tensions, la hausse brutale des crédits militaires et des ventes d'armes, la crise économique mondiale, ne rappellent-elles pas cette « montée à la guerre » de la fin des années 30 ?

Je livrerai quelques réflexions sur ces thèmes dans les trois chapitres suivants.

### ***l/III – L'échec de la paix dans l'entre-deux guerres***

Au lendemain de la fin de l'horrible boucherie de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, le rejet de la guerre est général dans l'opinion publique française. Il s'est cristallisé dès 1916 avec la publication du livre-choc, le « Feu » de Henri Barbusse, la création en 1917 de l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants) dont le slogan central sera le fameux « guerre à la guerre ».

Cet attachement à la paix est, en même temps, un sentiment quasiment unanime en France.

Cela marque une différence avec les décennies de l'avant-guerre, où on trouvait dans une partie de la classe politique l'éloge des « vertus la guerre », estimée bonne pour tremper les caractères, voire forger une nation et une communauté de destin.

Ce rejet quasi unanime de la guerre ne signifie pas pour autant que la France est devenue globalement pacifiste car il se fractionne vite en plusieurs courants dès 1920 : le « plus jamais ça » des anciens combattants dont l'Union fédérale, créée notamment par René Cassin (1887-1976), joue un rôle central dans l'opinion, le courant du pacifisme par le droit qui s'exprime par le soutien prioritaire à la création de la SDN (la Société des nations), un courant anti-militariste et anti-impérialiste communiste, un courant pacifiste radical très fort dans la minorité libertaire de la CGT ainsi que dans le Syndicat des instituteurs.

La limite au développement des courants pour la paix se trouve certainement dans le fait qu'il n'y a pas d'élément fédérateur durable, permettant de surmonter les divergences. Le soutien à la Société des nations joue en partie ce rôle jusqu'en 1930 après la signature du traité de Locarno en 1925, qui semble régler la sécurité collective des pays à l'ouest de l'Europe. On parle positivement de « l'esprit de Locarno » et sa cheville ouvrière, Aristide Briand est appelée le « pèlerin de la paix ».

Mais l'impuissance croissante de la SDN face à certains conflits comme l'Éthiopie et son manque d'universalité (notamment l'absence des États-Unis) l'empêche de jouer ce rôle de pivot de la paix.

La création de mouvements d'intellectuels pour la paix comme le « Comité d'action contre la guerre et le fascisme » en 1932 et 1933, appelé mouvement Amsterdam-Pleyel, pour la création duquel Henri Barbusse joua un grand rôle, essaie de mobiliser les consciences progressistes en France. Il sera un des creusets du futur « Front populaire pour la pain et la liberté » dès juillet 1935.

Mais le montée du fascisme transforme la nature du débat, après 1935 : fut-il donner la priorité à la lutte anti-fasciste ou à la recherche de la paix ? Ces débats pèsent sur les attitudes politiques qui s'opposent : soutien ou non aux Républicains espagnols lors de la guerre d'Espagne, contre le coup de force de Franco, soutien ou non aux accords de Munich et à la complaisance devant les visées hitlériennes...

Cela explique que dès 1938, les défenseurs de la paix soient désunis et restent sidérés en 1939 devant l'accord Hitler – Staline.

Lorsque la 2e guerre mondiale prend fin en 1945, la situation du monde change radicalement. Elle est maintenant structurée par les deux camps vainqueurs mais opposés : les USA et l'URSS. Il faut tirer les leçons de l'échec de la Société des nations : la Charte créant l'ONU (Organisation des nations unies) donne des moyens d'agir à son Conseil de sécurité. L'organisation regroupe tous les grands pays du monde et continue son universalisation dans le cadre de la décolonisation, elle multiplie la création d'agences qui couvrent tous les domaines de la vie internationale. Une nouvelle période s'ouvre...

### **II/III – 73 ans après 1945 : la résilience de la paix...**

Alors que la 2e Guerre mondiale avait éclaté à peine plus de vingt ans après la fin de la 1ère, depuis 73 ans, malgré les affrontements des deux blocs pendant la Guerre froide, malgré la création et l'accumulation d'armes toujours plus sophistiquées, le monde n'a pas connu de conflagration mondiale. Il s'est construit une forme de « résilience de la paix ». Quelles explications peut-on apporter à ce phénomène ? De multiples raisons peuvent être avancées, j'en proposerai quelques unes.

1/ Cette « résilience de la paix » est inséparable du développement du système multilatéral depuis la fin de la seconde Guerre mondiale : « pas d'ONU, pas de paix ».

En effet, si on regarde l'évolution du monde depuis 1945, on constate l'extraordinaire mouvement d'émancipation des peuples : de cinquante pays en 1945, nous sommes passés à 194 aujourd'hui, notamment grâce à la décolonisation.

Tous ces pays réussissent l'exploit de vivre ensemble sous un même toit, les Nations unies, avec des droits théoriquement égaux (un pays, une voix). Il s'agit d'un fait unique dans l'histoire humaine.

2/ C'est inséparable de la constitution progressive sur notre planète, n'en déplaise à Hubert Védrine qui conteste cette réalité, d'une communauté humaine, de plus en plus consciente, dans toute sa diversité : ONG, tissu associatif, mouvements sociaux. Cet ensemble, certes en voie de formation et encore balbutiant, s'est constitué largement grâce à l'existence du système multilatéral onusiens, en soutien ou parfois en opposition, mais toujours en relation avec celui-ci.

3/ C'est inséparable de la production, du développement d'un droit international englobant progressivement tous les secteurs de l'activité humaine,

Alors qu'avant 1945, n'existaient que quelques accords humanitaires (Croix-rouge) et un début d'accord sur le travail (OIT), aujourd'hui, des dizaines d'organismes, des centaines d'accords, de conventions, de traités mondiaux, régionaux, bilatéraux, essaient de gérer les problèmes entre les États, ou entre les humains (FAO, UNICEF, UNRWA pour les réfugiés, PNUD, OMS, etc.).

Le droit international, assis sur la Charte des Nations unies, produit par ces traités divers, progresse régulièrement et s'étend à tous les domaines de la vie. Mais surtout, les opinions publiques, par le biais des ONG, des médias, pèsent de plus en plus sur certains problèmes, leur résolution, leur réglementation, comme nous l'avons vu au moment de la COP21. Depuis, les années 1990, la notion de « droits humains » (pour les enfants, les femmes, le

développement) est un élément incontournable des débats du monde. La journée internationale de la paix du 21 septembre dernier a lancé l'idée d'un « droit humain à la paix », 70 ans après le vote de la Convention universelle des droits de l'homme.

4) C'est inséparable du passage en cours, à une échelle temporelle historique, de l'ordre exclusif des États à un réseau de forces mondial complexe, où on trouve à côté de ces États, des entités non-étatiques : les forces économiques et financières mais aussi les organisations de la société civile, dans leur action concrète, reconnue de plus en plus à côté de celle des gouvernements et des lobbies économiques. Le jeu des interactions, des rapports de force est devenu plus complexe mais joue un rôle de « filet amortisseur » aux comportements égoïstes des États.

5/ C'est inséparable de l'évolution accélérée des nouvelles technologies, particulièrement celles de l'information (de la télévision, aux téléphones mobiles, à internet et aux réseaux sociaux), qui génèrent à la fois des risques de nouvelles dominations, de nouveaux contrôles des citoyens, mais tout autant et même plus, des potentialités nouvelles pour l'intervention individuelle ou collective des humains. Elles décuplent leurs capacités d'influer sur leur destin, comme cela s'était manifesté en 2003 dans la rapidité de constitution du mouvement anti-guerre aux États-Unis (David Cortright), en 1997, avec le succès inattendu de la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel. Le succès de la campagne d'associations anti-nucléaires, ICAN, qui a reçu le prix Nobel de la paix et vient d'aboutir à la signature d'un Traité d'interdiction des armes nucléaires, tient aussi à cette mobilisation des réseaux citoyens appuyés sur les techniques de communication moderne.

Alors, cette « résilience de la paix » signifie-t-elle pour autant que la guerre est écartée, que la situation du monde n'est pas dangereuse ? Évidemment non. Ma démonstration vise simplement à montrer que pour apprécier une situation donnée, il faut aussi être capable de prendre un peu de recul, de « décoller le nez de la vitre », pour comprendre les grandes évolutions de l'histoire.

### **III/III – Un monde dangereux ? La paix a des atouts, utilisons-les !**

Depuis quinze ans, la course de vitesse entre « faiseurs de guerre » et « faiseurs de paix » bat son plein.

D'un côté, se construit un monde où les dépenses d'armement vont bientôt doubler les niveaux records du temps de la guerre froide, où la militarisation de zones sensibles comme dans le Golfe persique et l'Asie du sud-est, avec l'accumulation d'armes sophistiquées aux mains de régimes non-démocratiques, s'intensifie, et où, subsiste toujours la menace des armes nucléaires, et le risque de leur prolifération après la démonstration faite par la Corée du Nord.

Parallèlement, les campagnes d'opinion pour la paix de cette décennie ont été fortes : elles ont abouti à la création de la Cour pénale internationale, à un traité de contrôle du commerce illégal des armes, à la mobilisation autour de la COP21 (la Conférence de Paris sur les changements climatiques), enfin à la signature du TIAN, Traité d'interdiction des armes nucléaires. Ces avancées sont des indicateurs des potentialités du mouvement des peuples.

Mais aujourd'hui, nous sommes confrontés au défi que, non seulement, il ne faut pas lever le pied dans les luttes pour un monde de paix mais il est urgent de les renforcer. Il me semble que quatre directions d'actions sont essentielles.

1- Il est nécessaire de poursuivre et amplifier la démilitarisation des relations internationales, notamment le renforcement des traités de désarmement. Ne faut-il pas encore élargir et amplifier un grand courant d'opinion pour faire appliquer le traité d'interdiction des armes

nucléaires, bloquer les tentatives de « guerre dans l'espace » et de « cyberguerre » ou de « guerre des robots », geler les dépenses d'armement et les ventes d'armes ?

Rappelons que la Charte de l'ONU, qui est la loi internationale, dit qu'il faut « favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde » (chapitre V, art 26).

2- Face à l'échec patent de toutes les solutions de forces, mises en œuvre dans les conflits depuis 2001 (Afghanistan, Irak, Libye, Syrie), donner absolument la priorité au règlement politique des problèmes internationaux, en donnant systématiquement la priorité à l'ONU sur les interventions unilatérales des États, est prioritaire. De nombreux chefs d'États, dont le Président français, ont insisté sur cette nécessité, à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre dernier. Ne faut-il pas isoler davantage encore M. Donald Trump et son attaque en règle contre le multilatéralisme ?

3- Une mobilisation générale de l'opinion, des forces économiques est urgente pour réaliser, avant 2030, les objectifs mondiaux de développement durable, la réduction des inégalités pour finir d'éradiquer la faim, la maladie, l'absence d'éducation dans le monde, notamment en faveur des enfants et des femmes.

4- Ne faut-il pas exiger que soient mis en œuvre systématiquement dans tous les programmes onusiens, dans les programmes éducatifs nationaux, des volets d'éducation à la paix, à la culture de la paix, à la non-violence pour battre les cultures de guerre et de domination.

Nous vivons une époque difficile mais passionnante, car jamais l'homme n'a disposé d'autant d'outils (ONU et institutions, droit international, outils citoyens avec la révolution informationnelle) pour agir afin que les humains puissent VIVRE ET TRAVAILLER DIGNEMENT SUR UNE PLANÈTE DURABLE ET PACIFIÉE. Alors, « just, do it ! ».

## **Grands problèmes de la planète : vers le retour du concept de « gouvernance mondiale »**

### **(ou comment relancer une culture de la paix fondée sur les droits et devoirs)**

**Patrick Simon**  
membre du bureau de l'IDRP

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.

Saint-Exupéry

Avant d'aborder la question d'une gouvernance mondiale, je propose de prendre plusieurs questions qui rendent le monde instable. Et pour cela j'aborderai quelques questions relatives à l'économie et au développement, aux flux migratoires, au terrorisme, des changements climatiques, d'immigration.

#### **Questions économiques et de développement durable**

Le monde actuel est en fort déséquilibre entre les sociétés dites développées et les autres. Aider les pays en difficultés à les surmonter par l'aide au développement durable serait une bien meilleure solution. C'est ce que préconise l'ONU<sup>1</sup> : « Depuis sa création en 1945, une des principales priorités de l'ONU a été de « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Encore faut-il en donner les moyens et de faire respecter les règles énoncées. Et ce projet doit également associer des mesures complémentaires relatives aux changements climatiques qui mettent en péril la terre entière :

La prévention des catastrophes liées aux changements climatiques, avec notamment une logique de respects des équilibres écologiques, de recherche d'énergies renouvelables qui ne dégradent pas les territoires, d'égalité entre les peuples : accès pour tous à l'eau potable, respect de la nature, de la faune.

A titre d'exemple, la déforestation. Il y a 4 siècles, 66 % des terres étaient recouvertes de forêt, aujourd'hui, seulement un tiers. Alors qu'en 1990 les forêts couvraient environ 4,128 milliards d'hectares ou 31,6 % de la superficie mondiale des terres, en 2015 elles ne couvraient plus que 3,999 milliards d'hectares ou 30,6 pour cent des terres, selon le rapport 2015 de la FAO.

Selon le World Resources Institute, 80 % de la couverture forestière mondiale originelle a été abattue ou dégradée, essentiellement au cours des 30 dernières années. Encouragée par le commerce international de viande bovine et de cuir, l'industrie de l'élevage bovin dans le

1 <http://www.un.org/fr/sections/what-we-do/promote-sustainable-development/>

secteur de l'Amazonie est responsable d'environ 80 % de la déforestation de la région. Cette déforestation met en péril les équilibres de la nature et impactera l'avenir de la planète.

#### **Autre question d'importance, l'accès à l'eau. Deux exemples :**

L'Inde pourrait briser les termes du traité et priver le Pakistan de son accès à l'eau. Ce dernier est très dépendant de l'Indus : 65 % de son territoire est dans le bassin du fleuve et ces barrages permettent d'alimenter la population en électricité et en eau potable.

Israël et la Palestine. En 2009, un rapport de la Banque mondiale dresse un tableau sans concession. Tout en dénonçant l'écart qui existe dans l'accès à l'eau – un Israélien dispose en moyenne de 4 fois plus d'eau qu'un Palestinien – il note un grand déséquilibre en faveur d'Israël dans la maîtrise de la ressource.

« Les Palestiniens n'ont pas le pouvoir sur les ressources de leur sous-sol », confirme Frédéric Desagneaux, consul général de France à Jérusalem. Ils n'ont pas, par exemple, accès à l'eau du Jourdain. « Israël donne aujourd'hui beaucoup plus d'eau aux Palestiniens que ce que prévoit l'accord d'Oslo et les écarts par habitant se resserrent », affirme toutefois Uri Shamir, conseiller auprès des autorités israéliennes sur l'eau.

### ***La question du développement durable passe également par l'égalité hommes – femmes.***

A titre d'exemple, en France, nous ne devons pas entrer dans une logique « *l'égalité femmes-hommes doit tenir compte de la spécificité des territoires* ». La volonté d'apaiser et de sécuriser les femmes dans l'espace public passe par le respect de la laïcité, surtout en cette époque marquée par un militantisme religieux agressif et prosélyte qui se niche dans le communautarisme et le détournement de la lutte contre le racisme. Rappelons-le encore une fois, la laïcité n'est ni un dogme ni une idéologie, ni une valeur ni une opinion. C'est un cadre philosophique, politique et juridique qui rend possible l'exercice de l'ensemble des libertés dont nous jouissons.<sup>2</sup>

#### **Questions autour de l'immigration**

Une des conséquences des déséquilibres économiques est la question migratoire, qu'elle soit due aux guerres ou aux difficultés économiques et sociales, voire religieuses. Faut-il vraiment poser la question des quotas, des frontières pour régler cet enjeu qui fait tant couler d'encre ?

Et si nous prenions plutôt le problème d'une manière globale, à savoir un meilleur équilibre entre les zones riches et les zones pauvres, puisque maintenant la question Nord-Sud est moins porteuse de cette réalité.

Ce qui serait plus efficace, c'est un développement durable et partagé, avec des mesures intermédiaires de soutien aux pays les plus en difficulté. En prenant appui sur des choix de l'ONU<sup>3</sup> :

<sup>2</sup> Marianne, 13 juillet 2017,

<sup>3</sup> L'ONU s'est attachée à améliorer les conditions de vie, les compétences et le potentiel humains partout dans le monde. Depuis 2000, son action est guidée par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Pratiquement tous les financements destinés à l'aide au développement proviennent de contributions versées par les États Membres. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est présent dans 170 pays, appuie plus de 4 800 projets visant à combattre la pauvreté, promouvoir la bonne gouvernance, réagir aux crises et protéger l'environnement. Quant au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), il est présent dans plus de 150 pays, où il contribue à la protection de l'enfance, aux campagnes de vaccination, à l'aide humanitaire et

- 1) Lutte contre la pauvreté rurale
- 2) Développement de l'Afrique
- 3) Amélioration de la condition de la femme
- 4) Lutte contre la faim
- 5) Améliorer le commerce mondial (accords sur les produits de base, par exemple)

Nous regarderions alors différemment la question de l'immigration et des flux migratoires, y compris ceux des réfugiés.

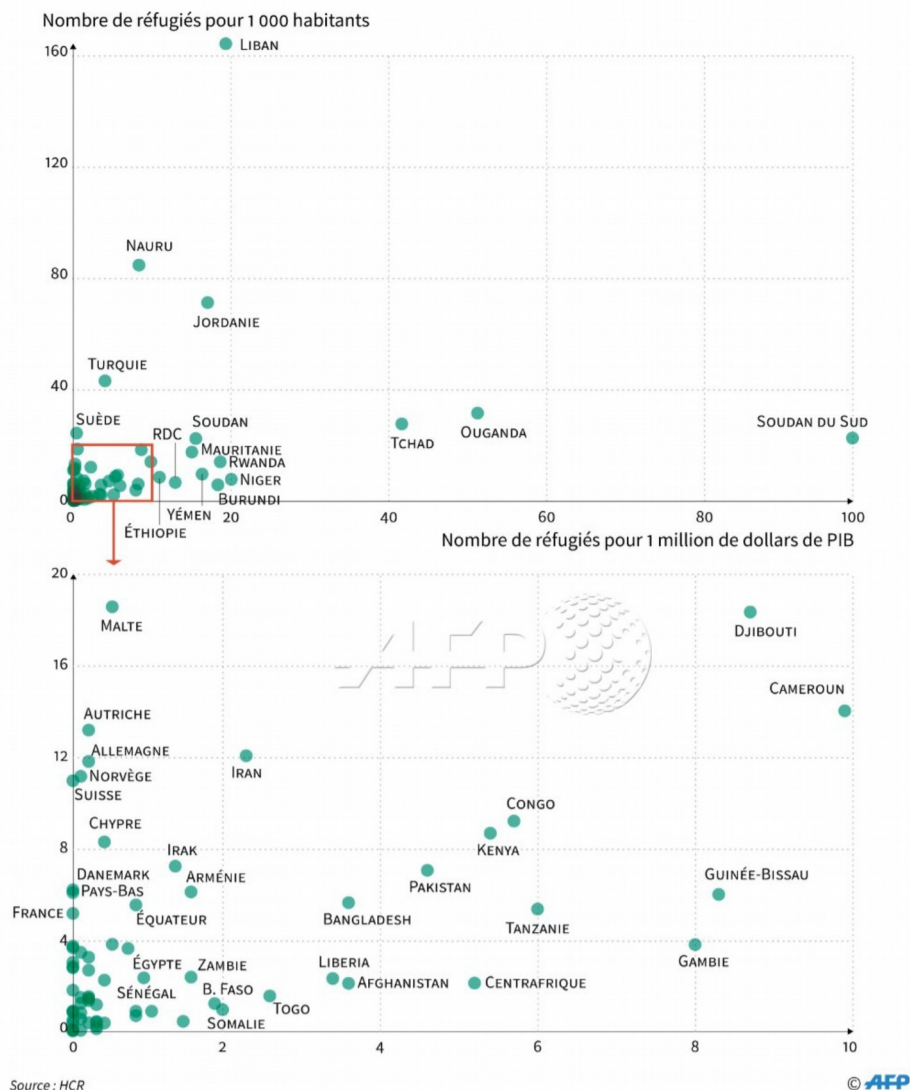
Le tableau qui suit montre, chiffres à l'appui, que les USA et l'Europe sont loin de recevoir les réfugiés et que ceux-ci restent plutôt dans des zones peu éloignées de leur origine, espérant un jour y revenir.

à l'éducation des filles. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) aide les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités commerciales qui se présentent à eux. La Banque mondiale, qui accorde aux pays en développement des prêts et des subsides, a soutenu plus de 12 000 projets de développement dans plus de 170 pays depuis 1947.



## Les pays qui accueillent le plus de réfugiés

En proportion de leur population et PIB



### Questions autour du terrorisme

Faute de partage équitable des richesses, de partage sur chaque territoire et de partage de valeurs humanistes, il est facile aux idéologues de la violence d'imposer leurs vues, qu'elles soient nationalistes ou religieuses, notamment.

Parlons d'abord chiffres. Moins de morts, mais toujours plus de pays touchés : en tout, 77 pays ont eu à déplorer une attaque sur leur sol en 2016, contre 65 en 2015, montre le dernier rapport « Global Terrorism Index », publié ce mercredi 15 novembre 2017 par l'Institute for Economics & Peace (IEP), think tank basé à Sydney. Cette étude annuelle, l'une des plus ambitieuses sur le terrorisme international, se fonde sur plusieurs bases de données mondiales, notamment celle du Consortium national pour l'étude du terrorisme et des réponses au

terrorisme (START).

En un an, la France est passée de la 29<sup>e</sup> à la 23<sup>e</sup> place du classement des pays les plus touchés par le terrorisme. C'est le pays en paix et le membre de l'OCDE le plus touché par le terrorisme : 283 morts entre 2015 et 2016, et pas moins de 104 attaques dont 26 déjouées. Sur ces 104 attaques ou tentatives d'attaques recensées, presque la moitié (48) étaient liées à Daech d'une façon ou d'une autre.

Mais le terrorisme se concentre sur certaines zones bien précises : 94 % de tous les décès liés au terrorisme sont constatés au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. En 2016, 16 attaques terroristes ont été plus meurtrières que l'attentat au camion du 14-Juillet à Nice (87 morts) : parmi elles, 11 ont eu lieu en Irak, toutes sont l'œuvre de Daech. L'Amérique centrale et les Caraïbes sont les régions les moins touchées, avec "seulement" 12 décès.

Faire face à cette logique de violence unilatérale, c'est de reprendre une logique de droits et devoirs dans la société.

A chaque droit pour les personnes il devient urgent de rappeler les devoirs pour que la société puisse se vivre d'une manière la plus harmonieuse possible. Et l'un des instruments essentiels est le respect de la laïcité. Le régime de séparation de la loi de 1905 ne signifie pas la fin du dialogue, comme certains aiment à le faire penser, mais la recherche d'un compromis. C'est l'esprit de Jean Jaurès ou d'Aristide Briand. La laïcité, c'est, comme le disait Caroline Fourest, comme le défend Elisabeth Badinter, un bouclier face à l'intégrisme, qui protège tout le monde, les croyants comme les athées, au sein de notre société. Je souscris également à la définition de Manuel Valls : « La laïcité, ce n'est pas un glaive, c'est un bouclier, c'est ce qui nous rassemble, il faut la chérir, ne pas l'instrumentaliser. La laïcité, c'est la capacité à vivre ensemble et c'est pour ça que je la défends. Une « laïcité réaffirmée partout, qui protège sans blesser, qui soit expliquée à tous sans humilier personne, qui lutte contre tous les communautarismes sans jamais pointer du doigt tel ou tel pour sa croyance »

## **Alors quelle gouvernance mondiale ?**

« La question de la gouvernance mondiale se pose dans le contexte de la mondialisation. Face à des interdépendances – à l'échelle mondiale – entre les sociétés humaines mais aussi entre l'humanité et la biosphère, la gouvernance mondiale définit la construction de réglementations ou mieux de régulations à la même échelle. Cela ne signifie pas la mise en place d'un gouvernement mondial sur le modèle traditionnel des États mais la mise en place de réglementations publiques et privées à la hauteur des défis. » Voilà ce que nous pouvons lire dans Wikipédia. Les premiers jalons d'une gouvernance mondiale ont été posés après la Seconde Guerre mondiale, avec les accords de Bretton Woods (1944) et l'apparition des premières institutions internationales – ONU, FMI, Banque Mondiale... Aujourd'hui un groupe comme le G20 est l'une des composantes de la gouvernance mondiale, mais celle-ci n'est pas suffisante pour faire face aux enjeux de la mondialisation. Et pas plus le G8 ou le G7.

Il convient alors de revenir sur des fondamentaux que seul l'ONU pourrait porter.

Je rappellerai alors ce que j'écrivais en avril 2004 pour l'IDRP, en termes d'objectifs pour une bonne gouvernance :

- « · l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques et sociales judicieuses ;
- une gestion compétente du secteur public, l'existence d'un noyau d'administrateurs professionnels et une fonction publique efficace ;
- l'existence d'un cadre juridique bien conçu, prévisible et assorti d'un pouvoir judiciaire fiable et indépendant ;

- un très faible degré de corruption dans la vie publique et l'existence de mécanismes efficaces de lutte contre cette corruption lorsqu'elle est constatée ;
- l'intégrité et la responsabilité financières, ainsi que la présence de structures garantissant qu'un gouvernement rende compte de sa gestion financière et fasse preuve de transparence ;
- un niveau pertinent de dépenses militaires et l'exercice par les forces armées de rôles appropriés dans la vie civile ».

Et de souligner que les principes de bonne gouvernance tels que définis dans un document du PNUD en 1997 qui sont une bonne base de réflexion :

« 1. Participation. Tous les hommes et toutes les femmes devraient avoir voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire d'institutions légitimes qui représentent leurs intérêts. Une participation aussi large est fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires pour participer de façon constructive à la prise de décisions.

2. Primauté du droit. Les cadres juridiques devraient être équitables et les textes juridiques appliqués de façon impartiale, en

particulier les lois relatives aux droits de l'homme. Transparence – La transparence est fondée sur la libre circulation de l'information. Les personnes concernées peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et l'information accessible est suffisante pour comprendre et assurer le suivi des questions.

3. Capacité d'ajustement. Les institutions et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes.

4. Orientation du consensus. La bonne gouvernance joue un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures.

5. Équité. Tous les hommes et toutes les femmes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie.

Efficacité et efficience – Les processus et les institutions donnent des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources.

6. Responsabilité. Les décideurs au niveau du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile rendent des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles. Cette responsabilité diffère en fonction de l'organisation et selon que la décision est intérieure ou extérieure à l'organisation.

7. Vision stratégique. Les dirigeants et le public ont une vaste perspective à long terme de la bonne gouvernance et du développement humain, ainsi qu'une idée de ce qui est nécessaire à un tel développement. Par ailleurs, ils comprennent dans toute leur complexité les données historiques, culturelles et sociales dans lesquelles s'inscrit cette perspective ».

Je rajouterai aujourd'hui, d'une manière plus globale, la nécessité de conjuguer ensemble les droits et devoirs, à tous les niveaux, de l'individu jusqu'à chaque niveau de pouvoir.

### ***Logique de bonne gouvernance et culture de la paix***

De ce point de vue, nous pouvons alors caractériser ce que serait une culture de paix. Elle serait une culture de liberté et de respect universel, qui prônerait tous les droits de la personne ainsi que la responsabilité collective des droits et devoirs de chacun :

- Festival de diversité : refus des dominations, des exploitations et des discriminations dans l'ensemble des structures sociales ;
- Reconnaissance du devoir de solidarité. Les peuples ne sont ni exploitables, ni

remplaçables ;

- Reconnaissance des interdépendances globales des besoins humains et de responsabilité à l'égard de l'avenir de l'Humanité.
- Éducation valorisant la solidarité humaine, la mutualisation et la justice, incluant tout être humain ;
- Médiation, compréhension mutuelle, réconciliation, place pour les sagesse anciennes et les savoirs nouveaux ;
- Droits égaux de tous les êtres humains, la dignité humaine et le respect des systèmes vivants ;
- Développement de la société civile et de la démocratie participative ;
- Sécurité moins tributaire de l'armement. Les chiffres des dépenses militaires publiés, il y a quelques jours, par l'institut suédois du SIPRI (1739 Mds de \$ en 2017, avec la montée de l'Arabie saoudite et de l'Inde) sont très inquiétants.

Dans ce contexte, une logique de culture de la paix ne peut s'élaborer que dans une construction progressive et tout au long de la vie. « C'est un ensemble des représentations et des savoir-faire contribuant au succès des processus de paix. Participent à la culture de paix le développement des principes démocratiques, la promotion des normes de droit, la diffusion de représentations moins partiales de l'histoire ou de la société d'un pays. »<sup>4</sup>

Et dans ce cadre, la bonne gouvernance serait aussi déclinée comme le thème central du rapport La responsabilité de protéger, un concept selon lequel les États souverains ont l'obligation de protéger leurs propres citoyens contre des catastrophes évitables, mais en vertu duquel aussi, s'ils refusent ou ne sont pas en mesure de le faire, cette responsabilité incombe à la communauté internationale.

Il s'agit de s'interroger sur le besoin de plus d'humanité « La responsabilité qui ne doit rien à ma liberté, c'est ma responsabilité pour la liberté des autres. Là où j'aurai pu rester spectateur, je suis responsable, c'est-à-dire encore parlant » dirait autrement Emmanuel Lévinas<sup>5</sup>.

#### **Exemple de la question des armes nucléaires :**

À ce titre, je reprends la déclaration du Mouvement de la Paix qui donne bien l'enjeu : « Le Gouvernement français, à travers la loi programmation militaire, prévoit 37 milliards d'euros de dépenses sur 6 ans soit de l'ordre de 120 milliards sur 20 ans pour renouveler tout l'arsenal en armes nucléaires de la France : 300 Bombes, 80 missiles nucléaires, 4 sous-marins nucléaires SNLE-NG. Cette décision est inadmissible alors que les Nations Unies, le 7 juillet 2017, ont voté un Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) en application de l'article 6 du Traité sur la Non-Prolifération Nucléaire (TNP) signé par la France. Or, cet article 6 du TNP précise que, la France, comme les autres Parties au Traité « s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

### **En conclusion**

Les enjeux d'aujourd'hui démontrent qu'il n'est plus possible de séparer les droits et devoirs dans chacun de ces enjeux.

Chaque citoyen du monde, comme chaque lieu de gouvernance, se doit d'analyser la situation

4 Culture de la paix définie par l'UNESCO.

5 Emmanuel Lévinas dans « Humanisme de l'autre homme » Editions Fata Morgana, Paris, 1972

en prenant l'infiniment petit et l'infiniment grand, d'un point de vue systémique.

La planète a besoin d'être protégée au même titre que tous les êtres vivants.

Ainsi, quand une entreprise ne tient compte que des profits à courts terme, laissant de côté les aspects du respect de son environnement humain et naturel, elle peut mettre en danger toute la planète. Exemple : l'océan de plastiques qui devient un nouveau « continent »

Ainsi, quand le Président Trump décide de couper les aides aux régions du monde en difficulté (comme la Palestine, récemment), il ouvre de fait la voie à la radicalisation islamique qui va manipuler les personnes en grande détresse. Et il favorise aussi les flux migratoires au lieu d'aider les pays à résoudre chez eux les questions économiques, sociales et politiques.

Ainsi, quand on cède sur le terrain de la laïcité, on favorise le communautarisme et le repli sur soi, donc la haine de l'autre, source essentielle des violences et de déni des droits humains.

## L'état général de l'Afrique

Pierre-Paul DIKA  
Chargé de Cours en droit public à la FSJP  
de l'Université de Ngaoundere (Cameroun)

Le continent africain, de tous les six continents que compte la planète, est sans nul doute le moins avancé en termes politique, économique, commercial social et culturel. En effet plus de six décennies après l'accession de ses pays à l'indépendance, sa situation n'est guère enviable. Ce continent est en effet synonyme de conflits, de famine, d'épidémie, de pauvreté, de guerres civiles, de marginalisation économique internationale, de continent d'émigration, de réfugiés, de déplacés. Ce tableau sombre laisse néanmoins entrevoir des perspectives positives du fait de la jeunesse de sa population et de la richesse de son sol et de son sous sol.

Force est de constater que depuis la fin des années 1950, des avancées ont été observées en matière politique (démocratisation politique, droit de vote), économique (avec un taux de croissance non négligeable l'appui des institutions internationales financières comme la Banque mondiale et le FMI, des États, des programmes onusiens), en matière des droits de l'homme (adhésion des États aux instruments internationaux continentaux, intégration des principes dans les préambules des différentes constitutions, révolutions sociales en Tunisie et en Égypte), l'émergence d'une société civile, la création d'organisations sous régionales générales (UMA, SADC, CEDEAO, CEEAC, CEMAC, CPGL, COMESA, CGG pour ne citer que ces exemples), la création de l'organisation continentale (régionale) en 1963 (OUA) remplacée en 2002 par l'Union africaine (UA) qui se veut plus ambitieuse en termes de paix et de sécurité, de droit de l'homme et de développement économique. Notons enfin en matière de développement, le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, créé en 2001) remplacé en 2018 par le Programme de développement de l'Afrique avec en prime la signature d'une zone de libre échange continentale à Kigali (Rwanda) en 2018.

En plus de six décennies, ce continent a traversé avec brio, non sans soubresauts la guerre froide, le choc pétrolier des années 1970, la chute du mur de Berlin, la vague de démocratisation des années 1990, les révolutions arabes de 2010, les crises migratoires, celle des réfugiés et des déplacés internes, les coups d'État et les changements inconstitutionnels de pouvoirs, la montée du terrorisme islamique et en matière de droit de l'homme le procès d'ex-dirigeants africains devant la Cour Pénale internationale.

Ces différentes étapes ont entraîné des reculs, des avancés. En clair, si le tableau de 2018 est différent de la fin des années 1950, le continent est en pleine mutation, restructuration, nous sommes néanmoins loin d'une Renaissance africaine. Toutes les initiatives des organisations internationales, régionales et sous régionales, des partenaires étatiques, des ONG ne doivent pas nous faire oublier la complexité du continent africain dont une grande partie des États qui le composent sont parmi les plus pauvres du monde. Force est de constater que la taille du continent apparaît être un handicap majeur. Ce continent donne en effet l'apparence d'une unité physique. Avec 30 millions de km<sup>2</sup>, 54 États et près d'un milliard d'habitants (dont plus de la moitié a moins de 20 ans). Cette unité est battue en brèche par des différences géographiques et climatiques (une façade nord et sud de climat méditerranéen, la partie nord désertique et sahélienne, la partie centrale constituée de savane, de forêt, à l'est des montagnes et l'Afrique du sud partagée entre milieu tempéré et tropical). A cela s'ajoutent des différences linguistiques, (les langues héritées de la colonisation se conjuguent aux langues nationales) raciales (le nord composé du Maghreb et de l'Égypte est qualifiée de blanche et

L'Afrique subsaharienne est qualifiée d'Afrique noire avec néanmoins la particularité propre de l'Afrique australe qui est multiraciale du fait de la forte présence d'une population blanche en Afrique du Sud et au Zimbabwe notamment), économique (avec des disparités régionales, une Afrique blanche plus développée, une Afrique noire qui l'est moins, des disparités héritées de la colonisation, les pays anglophones étant plus avancés que les pays francophones), politiques et démocratiques (l'Afrique de l'ouest, de l'est et australe étant en avance sur l'Afrique centrale).

Au delà de toutes ces disparités régionales et sous régionales notons aussi celles propres aux États qui font face aux défis sociaux politiques et économiques particuliers avec en tête de liste la Libye. La dernière disparité a trait à la paix et à la lutte contre le terrorisme. En effet la région du Sahel (qui va du Sénégal à la Somalie) est celle qui concentre les plus grands groupes terroristes (Boko haram, shebabs, Aqmi pour ne citer que ces exemples).

Il serait réducteur de s'arrêter sur ce tableau général sombre de l'Afrique parce qu'il ne met pas réellement en lumière les enjeux et défis essentiels de ce continent. C'est pourquoi il est opportun de mettre en lumière les aspects sécuritaires, économiques et sociaux de l'état général de l'Afrique

L'action des organisations internationales (l'ONU de l'UA, de la CGG) de la France et des États Unis en matière de paix et de sécurité (I), la nouvelle dynamique commerciale avec la Chine et l'Inde (II), l'inévitable surpopulation du continent, (III) et la convoitise des terres arables et des ressources énergétiques (IV) peuvent constituer un tableau illustratif de l'état général actuel de l'Afrique.

### ***(I) La puissance de l'impuissance des organisations internationales et des États en matière de paix et de sécurité***

L'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union africaine, la Commission du Golfe de Guinée, les États Unis et la France sont engagés depuis plusieurs années (des décennies pour ce qui est de l'ONU) dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique. Mais malgré leurs ambitions et les moyens mis en place, ces acteurs se sont heurtés aux conflits asymétriques et n'ont pas réussi à rétablir la paix et la sécurité sur le continent.

#### **L'ONU**

L'ONU est née le 26 juin 1945<sup>6</sup> avec quatre buts cardinaux<sup>7</sup>. Le premier a trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. A cette fin l'organisation doit prendre de mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix et de réaliser par des moyens pacifiques les règlements de différends. Le deuxième est de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leurs droits à disposer d'eux-mêmes. Le troisième a trait à la réalisation de la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe de langue ou de religion. Le quatrième but est relatif au fait que l'ONU se doit d'être un centre où s'harmonisent les

6 Avec la signature de la Charte à San Francisco et son entrée en vigueur le 24 octobre de la même année. Cette Charte est considérée comme l'acte révolutionnaire et fondateur du droit international contemporain. Lire à cet effet, Monique et Roland WEYL, Sortir le droit international du placard, CETIM, Genève, 2008, p.13-28.

7 Chapitre 1 de la Charte, article 1, buts et principes.

efforts des Nations vers ces fins communes que sont les trois premiers buts.

Comme nous le constatons, les buts multiples et variés des Nations Unies en 1945 faisaient preuve d'ambition et étaient l'expression d'une nouvelle dynamique au sortir de la seconde guerre mondiale. Plus de sept décennies plus tard, le bilan, dans le prisme de l'influence du contexte géopolitique incarné par la guerre froide<sup>8</sup>, s'avère mitigé notamment pour ce qui est de la résolution des conflits armés en Afrique. C'est le Conseil de sécurité qui est le premier organe en charge de la paix et de la sécurité avec des mesures coercitives pouvant aller jusqu'à l'usage de la force (chapitre VII). Il importe de prime abord de dire un mot sur la particularité des conflits africains et sur leurs conséquences. Les conflits africains, de type asymétrique, tiennent à une imbrication de facteurs internes et externes, même circonscrits au sein d'un même État. Ce sont les revendications politiques de plus en plus accrues, les crises sociales, la pluralité d'acteurs, le radicalisme religieux pour ne citer que ces exemples<sup>9</sup>. Les conséquences cette nature particulière des conflits africains sont notamment socio-économiques.

Entre 1945 et 2007, 22 des 60 opérations de maintien de la paix ont concerné l'Afrique avec en prime 20 résolutions du Conseil de sécurité<sup>10</sup>. L'action de l'ONU en Afrique a donc été celle de la prévention<sup>11</sup>, de la médiation, des sanctions, de l'imposition de la paix et des opérations de maintien de la paix en RDC, au Sahara occidental, en Somalie, au Sud Soudan, au Soudan (Darfour), au Mali, en République Centrafricaine notamment.<sup>12</sup>

Si l'ONU a engagé d'importants moyens humains, militaires et financiers dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique, les résultats sont en effet mitigés. Ils sont en effet fonction de la nature des conflits, de la durée des mandats. Au final, l'ONU qui collabore avec l'Union africaine a juste réussi à contenir les conflits, ce qui a conduit à une situation de ni paix ni guerre. La multiplication et la nouvelle nature des conflits armés africains, les nouveaux acteurs, conduisent l'ONU à se réadapter à cette nouvelle donne, à se mettre en permanence à jour. C'est pourquoi son action n'a montré qu'une efficacité limitée. Il en est de même pour l'Union africaine et la Commission du Golfe de Guinée.

## L'Union africaine

Révolutions en Égypte et en Tunisie, instabilités en Libye., au Mali<sup>13</sup>, au Sud Soudan et en République centrafricaine, la liste des pays qui se trouvent ébranlés par des troubles est bien longue. La décennie 2010 peut être en effet considérée comme une décennie de tous les dangers pour l'Union africaine (UA). En effet, près de douze années après sa création<sup>14</sup>, la

8 La confrontation idéologique entre les deux supers grands (États-Unis et ex-URSS) qui dura quarante années (1950-1990) a en effet paralysé le Conseil de Sécurité (un des organes principaux de l'organisation) de l'ONU.

9 Voir notamment sur les types de conflits en Afrique, Philippe HUGON, « Les Nations unies et les conflits armés en Afrique », *Recherches internationales*, n°103, avril-juin 2015, p.108-113.

10 Philippe HUGON, *idem*, p.108.

11 La diplomatie préventive des Secrétaires généraux

12 On estimait en 2015 à près de 70 000 l'effectif des opérations de maintien de la paix en Afrique pour un budget de 5 milliards de dollars US.

13 Lire notamment à ce effet, Pierre-Paul DIKA, « La situation au Mali : les enjeux africains et globaux », *Les Cahiers de l'IDRP*, janvier 2013, pp.13-23.

14 Les 9 et 10 juillet 2002 à Durban en Afrique du Sud, en application de la déclaration de Syrte (Libye) du 09 septembre 1999.



successeuse de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se voit projetée à nouveau au premier plan, du fait de son statut de mécanisme et de réponse aux défis de l'Afrique en matière de paix de sécurité et de stabilité.

Le lancement à Durban de l'institution continentale en 2002<sup>15</sup> peut être considéré comme le point de départ de la prise en compte des nouveaux défis auxquels est confrontée l'Afrique et aussi comme une rupture par rapport à la défunte OUA<sup>16</sup>. Le contexte né de la guerre froide, la situation de l'Afrique au début de l'an 2000 confrontée aux guerres civiles, à l'instabilité politique, à la pauvreté, pour ne citer que ces exemples, ont rendu nécessaire une approche plus réaliste et concertée de l'action de la Communauté africaine.

La création de l'OUA à Addis Abeba (Éthiopie) en 1963 correspondait à une époque marquée par la décolonisation et avait pour but louable d'assurer l'unité africaine, qui était la base de son action. Plus d'un demi-siècle plus tard, et une situation africaine bien en deca des espérances<sup>17</sup>, les défis auxquels est confronté le continent, la paix, le développement et la prospérité économique notamment, ont pour sûr, tracé la voie d'une nouvelle optique d'action. L'UA marquait ainsi une rupture avec le passé, puisque l'organisation a été d'une part créée dans un contexte de fin de guerre froide, donc différent de celui de l'OUA (les indépendances pour l'OUA) et d'autre part les rôles, les défis et la structure de la nouvelle organisation continentale sont d'une autre nature puisque la nécessité de prévenir, de gérer et de résoudre les conflits et de faire face aux défis socio-économiques est devenue urgente du fait notamment de la mondialisation.

Le lancement de l'UA en 2002 était donc un signal fort pour la bonne gouvernance, l'état de droit, la garantie de la démocratie, la caution accordée aux changements constitutionnels, le principe du carton jaune et rouge<sup>18</sup>, la non violation des droits de l'homme par les gouvernements et surtout le symbole d'un environnement dans lequel les Chefs d'États et de gouvernement s'engagent pour la bonne gouvernance politique et économique.

Ces considérations nous confortaient dans l'idée que l'UA apparaissait comme la réponse politique aux maux qui minent le continent africain. Plus d'une décennie plus tard, au terme d'une mise en jambes timide, l'UA, malgré cet état de fait, reste l'instrument continental à même de fédérer autour d'une Afrique forte de plus de 54 États membres<sup>19</sup>. Ce qui dénote d'un rôle non négligeable à jouer pour la résolution des conflits qui secouent encore le continent africain.

Comment cette institution aux ambitions peu modestes peut être la réponse aux défis de l'Afrique ?

15 L'acte constitutif ayant été signé à Lomé (Togo) le 11 juillet 2000.

16 Cette ambition passait par des moyens financiers adéquats. A cet égard, le premier président de la Commission de l'Institution, le malien Alpha OUMAR KONARE, voulait faire passer le budget de fonctionnement de l'organisation de 40 à 600 millions de dollars. (280 millions en 2012 et 308 millions en 2014). A titre de comparaison, celui de l'Union européenne (UE) était à la date du lancement de l'UA de 120 milliards de dollars.

17 Continuation de guerres civiles, régimes à parti unique ou sous dictature militaire, une économie qui peine à décoller malgré des prévisions de croissance à la hausse, corruption due à la présence d'une élite, détournement des fonds publics, faiblesse des infrastructures de transport, de communication, des économies basées sur l'exportation des matières premières et ne nécessitant pas de compétences élevées, ni une formation adéquate.

18 Mis en exergue par T. Mbeki (ancien chef de l'état sud-africain : 1999-2008) et O. Obasandjo (ancien chef de l'état nigérian : 1999-2007) en 1999 pour reformer l'OUA.

19 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_pays\\_du\\_monde\\_par\\_continent](http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_du_monde_par_continent). Soit tous les pays d'Afrique à l'exception du Maroc qui s'est retiré en 1984 pour protester contre l'admission de la République Arabe Sahraouie démocratique en 1982, territoire considéré par le Maroc comme faisant partie de son aire de souveraineté.

Malgré le retrait lors des crises libyennes et égyptiennes<sup>20</sup>, à bien y voir, les instruments contenus dans le traité constitutif peuvent au vu de leur mise en œuvre faire de l'UA un acteur de choix de la résolution des conflits qui minent le continent africain.

Ainsi, de ce qui précède, il apparaît que la jeune UA, laquelle se trouve dans une phase de maturation, joue un rôle non négligeable en qualité d'acteur de la paix en Afrique. Elle s'est en effet saisie de la quasi-totalité de la résolution des conflits et des cas d'instabilité sur l'ensemble du continent. Somalie, soudan, Soudan du Sud, Cote d'Ivoire République centrafricaine, Comores, Sierra Léone, RDC, la liste des États concernés est longue. Cette action s'est soldée aussi bien par des succès que par des échecs (Libye) ou enlisements, ces derniers, assimilables à des opérations post-conflits (Somalie, Darfour) sont plus nombreux que les succès (Comores, Burundi, RDC). Plusieurs constances s'imposent dès lors. La première est que la jeune UA, du fait de ses faibles moyens opérationnels et financiers, s'appuie aussi bien sur l'ONU que sur les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits. La seconde constance est, en appui des deux acteurs cités plus haut, la volonté première du règlement pacifique des conflits, laquelle se double d'opérations de maintien de la paix. La troisième constance, et nous l'avons mis en lumière dans notre étude est la faiblesse de ses moyens de coercition. L'UA ne dispose pas d'armée propre et la faible capacité des États membres à contribuer aux forces militaires et de police est latente. En effet, l'institution africaine n'a pas encore mis en place son système continental d'alerte rapide, sa capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) et sa force Africaine repositionnée, lesquels sont des dispositions souples et robustes dont l'effectivité lui donnera une marge de manœuvre forte et une autonomie totale dans la prévention la gestion et le règlement des conflits sur le continent.

### La Commission du Golfe de Guinée

L'intégration régionale, les spécificités particulières à une région donnée<sup>21</sup>, les enjeux tels que la sécurité, le développement économique, l'environnement et partant la question de la mondialisation sont le propre même de toute institution interétatique. Le traité institutif de la Commission du Golfe de Guinée (CGG)<sup>22</sup>, signé par les six États membres<sup>23</sup> le 03 juillet 2001 à Libreville (Gabon) ; et entré en vigueur en 2006<sup>24</sup> ne déroge pas ces données et en fait une organisation internationale multilatérale générale sur le modèle du Conseil de la Coopération du Golfe. Cette Commission a pour objectif louable du fait des enjeux et des raisons de sa création, la préservation de la paix de la sécurité et de la stabilité dans le Golfe de Guinée, la prévention, la gestion et le règlement des conflits éventuels liés à l'exploitation des ressources naturelles dans les zones frontalières et aux limites des Zones économiques exclusives

20 L'action de l'UA s'est limitée à une déclaration de solidarité avec le peuple égyptien, à l'envoi d'un Groupe de haut niveau, et à un appel à la nécessaire réconciliation entre les parties prenantes (autorités de transition, société civile). Voir à cet effet, Union africaine, communiqué du Conseil de paix et de sécurité, 416<sup>e</sup> réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, Addis Abeba, Éthiopie, 29 janvier 2014. PSC/AHG/COMM.3(CDXVI). Communiqué disponible sur le site de l'UA. [www.peaceau.org](http://www.peaceau.org) (consulté le 9 avril 2014).

21 Démographie, histoire, taille de la population, géographie physique pour ne citer que ces exemples,

22 Nous utiliserons cet acronyme dans la suite de l'article. La CGG a en effet été créée le 19 novembre 1999 à Libreville, soit deux années avant son institution par traité.

23 Le Cameroun et la RDC ayant adhéré en 2008

24 A la suite de sa ratification par la République du Congo et l'Angola.

(ZEE)<sup>25</sup>. Elle vise aussi l'harmonisation des politiques des États membres, notamment pour ce qui a trait aux ressources, à la sécurité maritime de la pêche et à la protection de l'environnement<sup>26</sup>.

Cette institution regroupe aujourd'hui huit pays<sup>27</sup> que sont l'Angola, le Cameroun, la République du Congo, la RDC, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Nigeria et le Sao Tome et Principe<sup>28</sup>, lesquels disposent d'une façade maritime. La CGG a ainsi pour substrat l'aspect géographique lequel est l'une des caractéristiques du Golfe de Guinée qui regroupe comme vu tantôt plusieurs dimensions. Le choix circonscrit à huit États culturellement différents est original. En effet, ces pays sont issus de trois organisations régionales que sont la CEDEAO<sup>29</sup> (Nigeria,) la SADC (Angola et RDC) et la CEEAC/ CEMAC<sup>30</sup> (Cameroun, Gabon, RC, Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Principe). La CGG est ainsi sur le papier une institution unique, à bien y voir.

La création de cette Commission incluant des pays à façade maritime, issus de trois organisations régionales avec des visions, des objectifs et des politiques internationales au demeurant divergents, repose sur trois principaux facteurs.

La présence du pétrole en est le premier. En effet, le Golfe de Guinée est devenu une des principales zones de production de l'or noir dans le monde et en conséquence, l'une des régions les plus convoitées dans le monde après le Golfe arabo-persique. Avec une production de 4,5 millions de barils par jour, le Golfe de Guinée est devenu une région au potentiel grandissant<sup>31</sup>. Le Nigeria notamment, avec 2,6 millions de barils par jour et l'Angola 1,15, en sont les fers de lance.

L'abondance des autres ressources halieutiques et minières, des mines constitue un deuxième facteur. Le fer, le Manganèse et l'eau sont aussi des ressources non négligeables.

25 200 miles marins à partir des cotes soit 370 km. Résultat de la troisième convention sur le droit de la mer ouverte à signature le 10 décembre 1982 à Montego Bay (Jamaïque) et ratifiée par le Cameroun, l'Angola, le Nigeria, le Congo, le Gabon et le Nigeria. A/CONF/122 du 7 octobre 1982. Approuvée lors de la séance plénière du 30 avril 1982 avec 130 voix pour et 4 contre et 7 abstentions.

26 Article 3 du traité instituant la CGG.

27 Le Ghana, à l'occasion du troisième sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement tenu à Malabo (Guinée Équatoriale) en août 2013, a demandé son admission à la Commission.

28 Sur le plan géographique, cette sous région est vaste avec des contours réels difficiles à saisir. Le Golfe en question est situé dans la zone que la FAO désigne l'Atlantique du Sud et est donc une entité régionale en cours de reclassement géoéconomique du fait de sa confirmation comme « zone utile » (AWOUNOU Come Damien, « Le Golfe de Guinée face aux convoitises », Publication CODESRIA, Yaoundé, 2005, [http://www.codesria.org/link/Conference/general\\_assembly](http://www.codesria.org/link/Conference/general_assembly), p.2.) dans les découpages géopolitiques du XXIe siècle.. Il s'agit concrètement de la bordure occidentale du continent africain du détroit de Gibraltar au Cap de bonne espérance en Afrique du Sud. Aussi, la CGG dans son assertion large part du Sénégal à l'Angola. En clair, L'absence d'une délimitation conventionnelle a donné lieu à plusieurs délimitations. Une zone allant du Cap de palmes au Liberia au Gabon (délimitation proposée par les chercheurs de l'organisation Hydrographique internationale), une zone institutionnelle allant du Nigeria à l'Angola (la CGG actuelle, thèse défendue par Alain Didier OGOULAT, « Géostratégie de l'espace maritime centre oriental : le cas du Golfe de Guinée », in [Stratics.org/Strategiequeh\\_80\\_Ogoulat.htm](http://Stratics.org/Strategiequeh_80_Ogoulat.htm)).

29 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

30 Communauté économique des États de l'Afrique Centrale, Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale.

31 Philippe COPINSCHI, « Le Golfe de Guinée, nouvel enjeu stratégique », In *Sociétal*, n 42, Paris, SERPE, 2003, pp.99-101.

Le troisième facteur non négligeable attestant de l'importance de cette zone et qui découle des deux premières est le caractère géostratégique<sup>32</sup> de cette région. Cette dernière joue en effet sur la concurrence européo-asiatico-américaine, « ce qui en fait une région au carrefour des influences européennes, américaines et chinoises »<sup>33</sup>. Cette région voit ainsi la convoitise des États occidentaux (États-Unis, France, Grande Bretagne, Belgique, Espagne), orientaux (Chine, Japon, Inde), méridionaux (Brésil, Afrique du Sud) et des acteurs privés de toute nature (Multinationales, Institutions internationales et d'investissement) pour ne citer que ceux là.

Le Golfe de Guinée fait dès lors face à trois ambitions distinctes des grandes puissances lesquelles sont de nature politique, militaire et économique<sup>34</sup>. Les États-Unis misent sur la sécurisation militaire, l'Europe et particulièrement la France s'appuie sur les liens traditionnels et sur l'aide au développement et les chinois troquent des infrastructures contre une priorité à l'exportation. Ces trois facteurs sus cités sont ainsi liés et attestent de la particularité géographique, économique et géostratégique du Golfe de Guinée<sup>35</sup>. Malheureusement, ces facteurs objectifs sont exogènes et se caractérisent par une insécurité liée aux résistances<sup>36</sup>, au caractère fragile des États<sup>37</sup> et au présidentialisme institutionnel<sup>38</sup>.

De ce qui précède, les facteurs naturels, objectifs et subjectifs (sécuritaires) ont été décisifs dans la volonté de mettre en commun des moyens d'action, d'où l'institution de la CGG. Si les dénominateurs communs sont géographiques, stratégiques et économiques, par la gestion en commun des ressources pétrolières et minières, force est de constater que c'est la sécurisation et l'exploitation de la zone maritime<sup>39</sup> qui en ont été le fer de lance. Sept des huit pays de la CGG sont en effet des producteurs de pétrole.

En outre, la CGG se caractérise par une lente mise en place de ses institutions et son opérationnalité. Le premier sommet n'a eu lieu qu'en août 2006 à Libreville, date de l'entrée en vigueur du traité, et la première réunion s'est tenue en octobre de la même année. Le 11 avril 2007 a été la date de son fonctionnement effectif quand le gouvernement angolais a

32 Etanislav NGODI, *Pétrole et géopolitique en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2008.

33 [http://www.mercatorens.fr/geostrat/etudes/hydrocarbures/fiches/3.4.Region\\_GG.html](http://www.mercatorens.fr/geostrat/etudes/hydrocarbures/fiches/3.4.Region_GG.html), (consulté le 21 juin 2012).

34 AWOUNOU C.D.G, op.cit, p.5.

35 Wullson MVOMA ELA, « La pétrostratégie et appels d'empire dans le Golfe de Guinée », in *Enjeux*, Bulletin d'Analyse géopolitique pour l'Afrique centrale, n°22, janvier-mars 2005, pp.7-11. Lire aussi Philippe COPINSCHI, « Le Golfe de Guinée, nouvel enjeu stratégique », in *Sociétal*, n°42, Paris, SERPE, 2003, pp.99-101.

36 Lesquelles peuvent se décliner en deux types de conflit de localisation, ceux de type expropriations (apparaissent lorsque le développement des infrastructures relatives aux investissements pétroliers, miniers ou forestiers entraîne l'expropriation des premiers occupants des lieux) et les conflits de type affectifs du fait que les populations d'une région pétrolière minière ou forestière considèrent que la ressource en question leur appartient du seul fait de sa localisation et qu'une part des avantages qui en découlent doit leur revenir. Pour le Nigeria, lire Pierre-Paul DIKA, « L'appropriation des ressources énergétiques : source de conflits ? » *Les Cahiers de l'IDRP*, Ivry Sur Seine, 2008, pp.1-9. <http://www.institutidrp.org>.

37 Ensuite, le caractère fragile constitue une donnée non négligeable. En effet, ces derniers ne disposent pas souvent du monopole de la violence légitime sur leurs populations, d'où la priorité accordée aux préoccupations domestiques. A cela s'ajoute la situation précaire de leurs finances publiques.

38 Le présidentialisme ou centralisme institutionnel conduit à une personnalisation et politisation de la majorité des débats. En conséquence, les principaux acteurs sont les chefs d'États membres.

39 Piratage, protection de l'environnement, délimitation des frontières maritimes.

publié un accord régissant les accords de paix pour la prévention des conflits et la résolution des différends, fournissant une base pour la consultation et la coordination entre les pays membres de la CGG. C'est le 25 août 2008 qu'elle a été dotée d'un secrétariat exécutif (SE), poste attribué à Sao Tome et Principe, et c'est en Angola<sup>40</sup> que sera le siège et qui assume la présidence actuelle, laquelle est tournante, pour deux ans. Nous noterons aussi la tenue, le 22 janvier 2009, à Luanda (capitale angolaise) d'un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement.

Cette longue mise en marche de la CGG est somme toute normale du fait de la différence culturelle, historique et institutionnelle de ces États qui, rappelons le, sont issus de plusieurs organisations régionales et qui doivent faire face aux facteurs déjà cités, lesquels sont les causes du regroupement et porteurs d'inertie. Cette passivité ne doit pas faire oublier les énormes potentialités de la CGG que sont les ambitions, le nombre d'habitants (250 millions) et surtout la présence de trois puissances régionales que sont le Nigeria, le Cameroun et l'Angola. Comment établir une symbiose des intérêts nationaux et aller vers un intérêt régional ? Les forces et défis des trois principaux États de la CGG font de cette institution un partenaire incontournable sur la scène continentale.

A scruter de près, les objectifs figurant à l'article 3 du Traité instituant la CGG qui sont au nombre de neuf, sont en effet l'expression des volontés des huit pays parties<sup>41</sup>. Par ailleurs, du fait de l'impossibilité matérielle de réaliser tous ces objectifs, il ressort que les alinéas c<sup>42</sup>, f<sup>43</sup> et h<sup>44</sup> de l'article 3 précité contiennent des dispositions originales inhérentes à la taille de l'organisation. De même, le préambule du Traité met l'accent sur la sécurité, la paix et l'exploitation des ressources naturelles.

Dès lors, comment au vu de ses objectifs<sup>45</sup> la CGG peut-elle être un instrument de conciliation des intérêts nationaux, régionaux et globaux des États qui la composent dans le domaine de la paix, de la sécurité et du développement économique du Golfe de Guinée ? Dès lors, la flexibilité et le caractère modulatoire de l'organisation doublés d'une spécialisation de la maritimisation des politiques de sécurité et économiques constituent la particularité de la CGG.

La CGG est une institution qui se veut dynamique du fait de sa composition par huit États issus de trois organisations sous-régionales que sont la CEDEAO, la CEMAC et la SADC. Cette commission doit faire face aux enjeux que sont la sécurité, le développement économique, la préservation de la paix et de la sécurité, la prévention et la gestion des conflits et l'harmonisation des politiques de ses États membres. C'est notamment cette diversité des enjeux qui a conduit à la création de la CGG, faisant de cette dernière un instrument flexible du fait des aléas de la mondialisation et de la concurrence d'autres organisations sous –

40 Seul pays ayant disposé de fonds nécessaires et d'installations provisoires pour garantir la première année de fonctionnement de la Commission.

41 Nous pouvons ici mettre en lumière la doctrine volontariste en droit international public qui met l'accent sur la volonté commune ou la fusion des volontés des États dans la formation du droit international public.

42 « Promouvoir une coopération étroite dans l'exploitation des ressources naturelles du Golfe, en vue d'assurer le développement économique des États membres et le bien être de leurs peuples ».

43 « Protéger, préserver et améliorer l'environnement naturel du Golfe de Guinée et coopérer en cas de désastre naturel ».

44 « Renforcer la coopération dans le domaine des communications, notamment maritimes en vue de faciliter les relations et les échanges entre les États membres et entre leurs populations ».

45 Article 3 précité du Traité du 03 juillet 2001 instituant la CGG.

régionales soumises comme elle à convoitises des grandes puissances. C'est en particulier sur l'accent porté sur la maritimisation des actions que la CGG peut prendre son envol et être un outil efficace de sécurité et de développement économique. C'est en ce sens qu'elle peut être un instrument original.

### L'engagement des États Unis et de la France dans la sécurisation de la zone sahéenne

Le Sahel, territoire enclavé, forme une bande située entre le désert du Sahara et les pays tropicaux côtiers au Sud, allant de la Mauritanie à la mer Rouge en passant par le Tchad. C'est ainsi un vaste territoire de près de 5 millions de km<sup>2</sup>. La seconde est la faiblesse structurelle des principaux pays qui la composent<sup>46</sup>. Le Sahel constitue donc un « no man's Land » difficilement contrôlable du fait notamment de son relief et de ses poches de verdure.

La troisième est que cette région a quasiment toujours, de par ses caractéristiques, constitué une zone de trafic intense : immigration clandestine, produits industriels, hydrocarbures, chameaux, armes de toute sorte et enlèvements de touristes occidentaux. Cette activité néfaste a presque toujours bénéficié du manque d'intérêt et de la complicité tacite des chefs et mouvements touareg, ainsi que des autorités militaires et politiques nationales et régionales<sup>47</sup>. Ce territoire est ainsi devenu le réceptacle et le terrain d'expansion d'ambitions plus ou moins avouées de certains groupes ethniques, politiques, voire terroristes. A ces caractéristiques physiques, la porosité des frontières et la faiblesse structurelle des États le composant, dont le Mali<sup>48</sup>, font du Sahel une sorte de ventre mou préoccupant, les pays se trouvant esseulés. Enfin, le Sahel paye aussi les conséquences des révolutions « arabes » et l'évolution de la situation en Irak, au Pakistan et Afghanistan puisque des groupes ou « combattants » d'un islam des origines, se replient dans cette zone favorable à leurs ambitions.

Cette africanisation d'Al Qaida est ainsi source d'inquiétude. Ahmed LAGRAA, ancien diplomate Algérien, fait ainsi remonter la situation actuelle à une décolonisation ratée. Selon lui, « *le Sahel contient en son sein les ingrédients de son propre éclatement. Il est du ressort des politiques de chaque pays de s'ériger en démineurs* »<sup>49</sup>. Cette africanisation d'Al Qaida se double de la régionalisation de Boko Haram.

Dans cette lignée, Hiroute Gebre Selassié, envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations unies, affirme que la situation au Sahel ne cesse de se dégrader du fait de la sécheresse, de la pauvreté et de la fragilité des régimes politiques, du trafic et de l'afflux d'armes venus de Libye.

Ces éléments font dès lors du Sahel le nœud gordien aussi bien des pays que de l'UA qui, bien que saisie de la résolution de la totalité des conflits en Afrique, se trouve dans une phase de

46Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad et Mauritanie.

47La crise ivoirienne ayant bénéficié de toute l'attention, les pays sahéens se sont retrouvés esseulés dans la lutte contre les trafics divers et la lente montée d'ambitions territoriales d'expansion de l'extrémisme religieux.

48Le Mali en effet, à l'instar des autres pays du Sahel, avant janvier 2012, date des attaques des rebelles Touaregs, brillait malgré les efforts gouvernementaux, par de problèmes de malnutrition, d'avancée du désert, un taux de fécondité très élevé, un Nord, comme énoncé plus haut, en proie au trafic de toute sorte (cigarette, drogue, carburant, otages occidentaux). En novembre 2009 par exemple, un Boeing chargé de coke y a atterri en provenance du Venezuela. Cette partie du territoire, du fait encore de l'immensité du pays (1240 190 km<sup>2</sup>) était n'était quasiment plus sous contrôle du pouvoir à Bamako, l'essentiel de l'activité étant concentré au Sud du pays

49Cité par Chems Eddine CHITOUR, <http://www.mondialisation.ca>, le 9 avril 2012.

maturation oscille entre résolution pacifique et opérations de maintien de la paix<sup>50</sup>. Cette logique sécuritaire s'accompagne d'une logique militaire dont la matérialisation est une sorte de surenchère militaire au Sahel conduisant à l'implantation de bases américaines (a) et françaises (b).

#### **La forte présence militaire américaine**

Les américains ont selon Amanda J. Dory, sous-secrétaire d'État américaine à la Défense, 800 millions de dollars en 2014<sup>51</sup> et selon elle, ces sommes sont en augmentation malgré la pression sur les budgets. Ces dépenses attestent de l'intérêt croissant de la première puissance militaire mondiale pour la paix et la sécurité de l'Afrique. La présence américaine en Afrique se décline notamment par AFRICOM.

En décembre 2006, le Président Américain G.W. Bush approuvait la mise sur pied d'AFRICOM, (US AFRICA COMMAND) un contingent militaire américain composé d'avions, de troupes et de navires notamment. Fortement présent en Libye. et au Mali, AFRICAOM est désormais en activité dans 49 des 54 États Africains. Par ailleurs, les États Unis ont dans treize pays des bases permanentes. Citons le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, la RCA, la RDC, le Soudan du Sud, l'Uganda, l'Éthiopie, la Somalie, le Kenya et Djibouti. La première puissance militaire mondiale a ainsi déployé un bon nombre de troupes sur le terrain. Force est aussi de constater que dans la plupart de ces pays, le nombre de ces troupes est assez petit et c'est l'expression, aux dires d'Adam Taylor<sup>52</sup> de l'accroissement des positions de l'US Africa Command.

Nous pouvons nous permettre d'examiner avec plus de détails cette présence<sup>53</sup>. Au Burkina Faso, le pays dispose depuis 2007 d'une base à Ouagadougou servant de dispositif de base pour traquer les groupes armés dont AQMI et d'où décollent les U 28A.

En RDC, ce sont des troupes qui aident le pays à rechercher le chef de la LRA (Armée de résistance du seigneur), J. Kony.

En RCA, le pays compte près de 40 militaires pour aider à traquer la LRA. Au Tchad, le pays a annoncé que 80 soldats seraient envoyés dans ce pays pour aider à retrouver les écolières enlevées par la secte Boko Haram.

A Djibouti, l'armée américaine dispose d'une base importante, le Camp Lemmonier avec environ 4 000 soldats dont des drones. Au Kenya, le camp Simba, près de la frontière avec la Somalie, voit stationner 60 militaires depuis novembre 2013.

Au Mali, en Avril 2013, une dizaine de soldats américains ont été déployés pour apporter leur soutien aux troupes françaises et africaines.

Au Niger, l'US Air Force a mis en place une base de drones à Niamey en 2013, composé de 100 militaires pour des missions de collecte de renseignements.

Au Nigeria, au début du mois de mai 2014, une petite équipe de soldats américains et de conseillers civils a été déployée dans le pays pour participer aux recherches des écolières enlevées par Boko Haram. Selon *l'Associated Press*<sup>54</sup> ces troupes ont rejoint près de 70 militaires dont 50 régulièrement affectés à l'Ambassade des États-Unis et 20 Marines

50 Voir à cet effet, Pierre-Paul DIKA, « L'Union Africaine et les conflits qui secouent le continent africain », *Les Cahiers de l'IDRP*, Juin 2014, pp.10-25.

51 Nathalie GUIBERT, *Le Monde*.

52 « La carte révélant l'installation des troupes étasuniennes en Afrique », [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca). 26 mai 2014.

53 Adam TAYLOR, op.cit.,.

54 Cité par Adam TAYLOR op.cit.

intervenant dans la formation militaire.

En Somalie, au début de l'année 2014, le pays a déployé pas loin de 24 militaires aux fins de formation et de conseil. Au Sud Soudan, en décembre 2013, 45 militaires américains ont été déployés dans le pays pour protéger les biens et les citoyens américains.

En Ouganda enfin, la première puissance dispose d'une base à Entebbe utilisée pour envoyer des avions de surveillance PC-12 à la recherche de la LRA de Joseph Kony. Le nombre total des soldats américains est de 300 officiellement dans le pays pour fournir des informations, des conseils et de l'assistance à la force de l'Union africaine à la recherche de J. Kony.

A bien y voir, la majorité des pays sont des pays sahéliens. Et la présence américaine dans cette région d'Afrique n'est pas anodine. Pour la grande puissance, le Sahel est une zone future des activités des djihadistes de retour de Syrie et de Libye. Pour Joshua Bergess<sup>55</sup> qui souligne que l'instabilité est la caractéristique de cette région et menacerait les intérêts vitaux des occidentaux, insiste sur l'urgence de l'implication militaire des États unis et de l'OTAN en collaboration avec la France et recommande la mise sur pied d'une structure pour superviser la lutte antiterroriste.

Considérant l'Algérie comme un partenaire stratégique, le Pentagone (siège du Département de la Défense américain) l'a introduit officiellement comme un partenaire privilégié en matière de lutte antiterroriste contre AQMI au Maghreb et dans le Sahel. Un double objectif est ainsi mis en lumière : faire intégrer l'Algérie à L'AFRICOM et installer des bases sur le sol algérien.

Cette doctrine américaine ne doit pas faire oublier d'autres données, notamment l'accès illimité aux marchés africains énergies et autres ressources stratégiques et la sécurisation des approvisionnements des matières premières.

Pour le Président américain B. Obama, « *L'Afrique est plus importante que jamais pour la sécurité et la prospérité de la Communauté internationale et pour les États-Unis en particulier* »<sup>56</sup>. La présence d'AFRICOM va se doubler d'un déploiement accru de forces spéciales et se conjuguer avec la forte présence française.

#### **Vers l'intensification de la présence militaire française**

Cette intensification est l'expression de la tension qui règne dans le Sahel africain et fait de la politique française l'alter égo de la politique américaine de pacification du Sahel. En effet, deux brasiers sont en cours dans cette vaste région, celui de la Libye. et celui du groupe armé Boko Haram dont les actions se déroulent sur un vaste territoire englobant le l'extrême Nord du Cameroun, le Nord-est du Nigeria, le Sud Niger et l'Est du Tchad.

Cette situation préoccupante a été à l'ordre du jour du premier forum international pour la paix et la sécurité, tenu à Dakar les 15 et 16 décembre 2014, réunion informelle issue d'une initiative franco-sénégalaise.

Il y a en effet lieu de s'alarmer puisque de mai à novembre 2013, 342 incidents terroristes ont, selon un expert onusien, tué 2 400 personnes en Afrique du Nord et au Sahel. Il importe ainsi de faire la lumière sur la politique française d'intensification de son intervention militaire au Sahel qui s'accompagne d'une forte présence militaire.

La politique française d'intensification de son intervention militaire au Sahel

Cette politique, à l'instar de l'intensification de sa présence militaire en Centrafrique, s'opère dans un contexte de militarisation croissante de cette région. Les militaires français insistent sur le besoin de couper les populations des groupes armés par des stratégies de contre

55 Lieutenant colonel des Forces aériennes américaines et chercheur visiteur à l'Institut de Washington

56 Cité par *Le Parisien*, 14 juin 2012.



insurrection. La stratégie française vise aussi à aider les onze États de l'Afrique centrale<sup>57</sup> à mettre en œuvre des programmes contre la radicalisation, dans un contexte de militarisation de ces pays<sup>58</sup>. La lenteur de la mise sur pied de la capacité de réaction rapide de l'UA, devant mobiliser 5 000 hommes a conduit à la proposition de la France de changer les règles de l'OCDE qui interdit de financer des équipements militaires au titre de la formation des armées africaines.

Selon un haut responsable opérationnel français, la logique militaire reste de mise puisque selon lui, les États font face à des entités qui passent d'une action déstabilisatrice, du faible au fort à la tentation de devenir des puissances. Pour ce gradé, cette logique militaire prévaut parce que les actions sur les causes (éducation, social) ne sont pas à portée immédiate.

Des projets hybrides voient ainsi le jour, lesquels ciblent les zones frontalières grises entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger, dans un cercle de 500 km de rayon. Dans cette optique la Direction de la Coopération et de la Sécurité de Défense (DCSD) qui dépend du Ministère des Affaires étrangères a lancé un programme particulier à connotation psychologique et de développement durable. Selon l'Amiral Marin Gillier, le point de départ est le recensement des besoins des populations, leurs peurs, leurs perceptions. La seconde étape est de se tourner vers les gouvernements afin qu'ils développent des patrouilles et des réponses judiciaires pour traiter les trafiquants. Pour le Ministre français de la Défense, ces efforts sont couronnés de succès puisque selon lui près de 200 djihadistes ont été neutralisés par la Force française Barkhane<sup>59</sup>.

Au regard du Groupe rebelle B. Haram, la France a annoncé à Dakar, la mise sur pied d'un Comité de liaison militaire avec les quatre pays concernés. En conséquence des officiers camerounais, tchadiens, nigériens et nigérians seront présents dans l'état major de la Force *Barkhane* avec pour objectif de partager du renseignement.

La France résume en deux volets ses priorités : le renforcement des capacités africaines et l'appropriation par l'Afrique de ses enjeux de sécurité. Cette politique française a pour point d'orgue une forte présence militaire.

#### **La réorganisation de la présence militaire française au Sahel : l'opération Barkhane**

Cette réorganisation a été annoncée le 8 mai 2014 par la Ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian et procède de la volonté d'avoir une conception régionale du contre terrorisme, en coopération avec quatre pays du Sahel. Cette présence est effective puisque plusieurs pays de la région accueillent des troupes françaises. L'opération *Barkhane* est une opération menée au Sahel par l'armée française, qui vise à lutter contre les groupes armés djihadistes salafistes dans toute la région du Sahel. Lancée le 1<sup>er</sup> août 2014, elle prend la suite des opérations *Serval* (Mali) et *Épervier* (Tchad) et s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de forces prépositionnées dans la région.

La France dispose ainsi dans la région trois points d'appui stationnés au Nord du Mali (Tessalit), à au Niger (Fort de Madama) et au Nord du Tchad (Faya Largeau), chargés d'intercepter les groupes terroristes et qui auront vocation à accueillir de petits détachements et à abriter des stocks de carburant et de munitions. Chacun de ces points d'appui ou bases opérationnelles avancées accueille de petites unités de 30 à 50 hommes susceptibles de pouvoir accueillir une opération.

Ces points d'appui s'accompagnent de quatre bases militaires principales organisées en pôles

57 Dont le Cameroun et le Tchad dont les territoires couvrent des zones sahéliennes.

58 Au Cameroun, une vaste campagne de concours et de recrutement dans l'armée e la Police à cours.

59 Cité par [www.kassataya.com](http://www.kassataya.com).

dans lesquels 3 000 militaires sont déployés en permanence<sup>60</sup> avec comme poste de commandement Ndjamena au Tchad ou les effectifs militaires doivent passer de 950 à 1200 hommes.<sup>61</sup>

Au Tchad en Ndjamena, Pole Commandement, des avions de combat Mirage 2000 et Rafale, appuyés par des ravitailleurs et des forces terrestres sous le Commandement de l'état major qui dirige les opérations au Sahel.

Au Niger à Niamey, qui abrite le Pole de renseignement, la France dispose de deux drones Reaper, achetés aux États Unis. La base peut aussi accueillir des avions de combat et des patrouilleurs maritimes pour la surveillance de l'Atlantique et du Grand Sahara.

Au Mali, à Gao, Pole avancé, la France concentre près de 1000 soldats et un détachement important d'hélicoptères Tigre. La France justifie l'implantation de cette base, selon un communiqué du Ministère de la Défense, par le besoin de « *compléter de manière significative ses capacités de renseignement sur ce vaste territoire africain* »<sup>62</sup>.

Au Burkina Faso enfin, à Ouagadougou, Pole Forces spéciales, citons le groupement des Forces Spéciales Sabre qui opère dans toute la zone à partir de cette base.

Au final, l'Afrique du fait de la prolifération de bandes armées, des revendications identitaires se trouve dans nouvelle phase de son histoire, phase synonyme de défis sécuritaires et de militarisation croissante des pays touchés. Le Sahel, le sahel, ainsi que l'Afrique, est au cœur d'une nouvelle étape de son histoire. La surenchère militaire est donc de mise et ce à bien y voir pour la décennie à venir. Cet état des lieux ne doit pas occulter la nouvelle dynamique commerciale que ce continent entretient avec la Chine et l'Inde.

## ***II) La nouvelle dynamique commerciale du continent avec la Chine et l'Inde***

Il serait inopportun d'étudier les relations entre ces deux puissances asiatiques émergentes sans dire un mot sur la faible place qu'occupe l'Afrique sur l'économie mondiale. En effet, ce continent, notamment sa partie subsaharienne (noire) ne représente que 2 % des échanges mondiaux, son PIB étant assuré à 40 % par l'Afrique du Sud<sup>63</sup> et à 70 % par l'Afrique du Sud et le Nigeria<sup>64</sup>.

La première particularité de l'Afrique réside dans les exportations des matières premières<sup>65</sup>, son sous sol étant l'un des plus pourvus du monde, qui sont déterminantes, avec quelques produits phares peu transformés comme la production agricole<sup>66</sup>, l'énergie fossile<sup>67</sup> et les

60 Chiffres donnés par Laid SERAGHNI, [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca), 18 avril 2014.

61 [www.france24.com](http://www.france24.com).

62 Cité par Laid SERAGHNI, *ibid*.

63 Première puissance économique continentale

64 Première puissance démographique, premier pays producteur de pétrole et seconde puissance économique continentale.

65 Exception faite de l'Afrique du Sud qui diversifie ses exportations

66 Cacao, café, tabac, hévéa,

67 Pétrole

minerais<sup>68</sup>. Cette situation fragilise les États puisqu'une chute des prix de ces produits peu s'avérer désastreuse<sup>69</sup>. C'est dans cette optique que les investissements directs étrangers vont pour majorité aux industries extractives, ceci renforçant malheureusement peut on dire, cette spécialité africaine. L'Afrique est considérée depuis toujours comme le réservoir des matières premières dans le monde et suscite la convoitise de quasi toutes les puissances historiques et émergentes.

L'autre particularité africaine, ce qui en fait encore sa spécificité, est la faible régionalisation des économies, chaque région échange en effet peu avec ses voisins<sup>70</sup>. L'intégration régionale, exception faite de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe n'est qu'un vain mot.<sup>71</sup> La majorité des échanges se fait avec le reste du monde, l'Europe principalement et depuis peu avec des pays émergents comme la Chine et l'Inde. De plus de facteurs africanistes comme l'absence d'électricité, celui des infrastructures de transport, la corruption limitent l'implantation des entreprises.

Un historique de l'Afrique dans la mondialisation de l'Afrique s'impose. L'Afrique n'a quasiment jamais été coupée du monde, citons la traite des esclaves, les déplacements des arabes qui arrivent au Mozambique. Le XIXe voit la colonisation, le XXe voit ce continent comme un réservoir de soldats avec la seconde guerre mondiale, la guerre froide voit ce continent comme une zone d'influence et un terrain de jeu américano russe. C'est la fin de la guerre froide qui voit l'Afrique sortir de sa torpeur avec la démocratie et la multiplication tout azimut de ses partenariats économiques, synonyme de coopération sud-sud<sup>72</sup>, bien que l'axe Nord-Sud reste encore puissant.<sup>73</sup>

Ce début de XXe siècle s'annonce délicat pour l'Afrique. En effet, en plus des partenaires traditionnels comme l'UE<sup>74</sup> et les États Unis<sup>75</sup> se sont ajoutées les nouvelles puissances émergentes comme la nouvelle Afrique du Sud<sup>76</sup>, le Brésil, la Russie, la Turquie, la Chine et l'Inde. De prime abord, cette nouvelle relation Sud-Sud entre dans ses intérêts aussi bien de l'Afrique que de ses nouveaux partenaires. En effet, elle est vectrice de nouvelles opportunités pour le continent, son harmonieuse et efficace intégration dans la mondialisation et l'aspect concurrentiel de ses relations internationales. Pour les puissances émergentes, leur politique africaine s'inscrit dans un mouvement plus large d'ouverture au monde avec une prise en

68 Or, étain, cobalt, etc...

69 Ce qui peut expliquer la crise ivoirienne. De plus elle peut être source de convoitise et d'instabilité (Nigeria avec le Pétrole, le Niger avec l'uranium). Voir en effet Pierre Paul Dika, « L'appropriation des ressources énergétiques, source de conflits ? », *Les Cahiers de l'IDRP*, novembre 2008, pp.1-9.

70 L'Afrique de l'Ouest n'exporte que moins de 10 % de sa production avec ses voisins.

71 En Afrique centrale (CEMAC) la libre circulation des personnes et des biens reste une utopie, des pays comme le Gabon et la Guinée équatoriale exigeant des visas d'entrée aux ressortissants des pays voisins.

72 Avec les pays émergents comme le Brésil, la Chine, l'Inde.

73 L'APE UE – Cameroun entré en vigueur en août 2016 en est la parfaite illustration.

74 Les relations coloniales en sont pour beaucoup.

75 L'intérêt de la première puissance est né après 1945 du fait de sa politique de décolonisation de ce continent comme enjeu de la guerre froide avec l'ex-URSS.

76 PP Dika, « L'Afrique dans la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud », *Recherches Internationales*, n° 78 (4-2006), pp. 115-136, avec notamment le discours sur la renaissance africaine.

compte de leur influence nouvelle.<sup>77</sup> Cette nouvelle dynamique Afrique – Pays émergents peut à première vue s'avérer gagnante pour les deux parties.

Nous insisterons, sur l'offensive chinoise et indienne en Afrique, deux États qui, avec une population cumulée de plus de 2 milliards d'habitants, constituent en principe un marché de choix. Les relations indo-africaines sont en effet anciennes, bien que la Chine ait été plus offensive. En effet ces relations remontent à la route de la soie, il y a 2000 ans lorsque des voiliers chargés de marchandises traversaient la mer d'Oman pour approvisionner en épices et en bijoux l'ancien royaume d'Askoum aujourd'hui en Éthiopie, Djibouti et l'Érythrée. C'est bien plus tard, pendant la période médiévale, puis coloniale que les échanges entre les deux régions s'intensifient, notamment au travers des guerriers africains débarquant dans l'Inde occidentale pour combattre dans les armées des principautés indiennes, puis avec l'immigration indienne en Afrique de l'Est (cote occidentale de l'océan indien) au Kenya, en Tanzanie et en Afrique du Sud<sup>78</sup>. C'est dans le dernier pays cité que Gandhi a séjourné pendant la période coloniale britannique. Sur le plan politique, c'est en 1961 que Nehru, alors chef de gouvernement, a effectué sa première visite sur le continent, devançant de trois ans celle d'un officiel chinois, Zhou Enlai en l'occurrence.

Pour ce qui est de la Chine, à la différence de l'Inde, la présence chinoise sur le continent est plus récente puisqu'elle remonte au XVe siècle. En effet, cette puissance asiatique n'a pratiquement pas d'histoire avec le continent noir, exception faite de la formation de quelques dirigeants africains à tendance communiste pendant la guerre froide. Pendant une très longue période, les relations commerciales ont été réduites à leur plus simple expression. Le miracle chinois réside aussi dans le fait que c'est aujourd'hui un grand partenaire commercial de l'Afrique<sup>79</sup>. La diaspora chinoise en Afrique continue de croître. En moins de cinq ans, la Communauté chinoise en Afrique est devenue la seconde après les indiens. Elle atteint presque le million d'âmes<sup>80</sup>.

Ces deux puissances économiques et démographiques laissent la place à deux théories : celle de la menace asiatique et celle de l'opportunité asiatique. Celle de la menace asiatique<sup>81</sup> se résume en six points dont notamment l'inondation des produits indiens et chinois en Afrique, le gaspillage des ressources pétrolières et minières, le non respect des critères internationaux de travail pour ne citer que ces exemples. A cette théorie s'oppose celle de l'opportunité asiatique. Ces défenseurs<sup>82</sup> estiment en effet que les relations africano-asiatiques bénéficient à

77 GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité), « Fondement des politiques africaines des émergents (Brésil, Inde Turquie et Afrique du Sud), note n°11, 25 septembre 2014. Voir aussi Paul Sindic, « L'offensive chinoise en Afrique », *Les Cahiers de l'IDRP*, septembre 2007.

78 Pays ayant une forte population indienne. La diaspora indienne en Afrique est estimée à 8 % de la diaspora totale indienne. (Olivia Gagné, « La Chine et l'Inde en Afrique : Coopération Sud-Sud ou néocolonialisme ? », Essai de Maîtrise, Institut québécois des Hautes Études internationales, Décembre 2013, Université de Laval, Canada.

79 Depuis l'an 2000, les exportations africaines vers la Chine ont augmenté de 34 % contre 21 % vers le reste du monde.

80 Pas loin de 750 000. Olivia GAGNE, op.cit., p.26. Ces derniers vivent principalement en Angola, au Nigeria, au Soudan, au Zimbabwe et en Tanzanie.

81 Philippe HUGON, « Les nouveaux acteurs de développement de l'Afrique », *Revue internationale de Politique de Développement*, n° 6, 2010 ; OCDE, « Baseline for environmental Outlook to 2030 », mai 2006.

82 Lu SHAYE, « La Chine, opportunité et non une menace à l'Afrique, Fondation Gabriel Péri, 2008 ; Raja MOHAN, « India and the Balance of Power », *Foreign Affairs*, juillet août 2006 ; Philippe LAFARGE, « La Chine, une puissance africaine », *Perspectives chinoises*, n°90, 2006.

l'Afrique du fait du développement fulgurant des deux géants asiatiques notamment par l'amélioration des termes de l'échange.

Scrutons à la loupe les motivations chinoises et indiennes. L'Afrique fait en effet partie intégrante de la politique étrangère des grandes puissances et des puissances émergentes, qui voient en l'Afrique le continent du futur constitutif d'un marché d'un milliard d'habitants ceci expliquant cette ruée. La Chine et l'Inde voient l'Afrique comme étant critique et nécessaire pour soutenir leur propre croissance<sup>83</sup>, la sécurité énergétique constituant un enjeu crucial pour ces deux économies en croissance et il en est de même pour ce qui est de la sécurité alimentaire. La conquête de nouveaux marchés d'exportation et d'importation de ressources énergétiques et de matières premières s'avère ainsi vital pour soutenir leurs taux de croissance élevés. L'Inde et la Chine insistent aussi sur le Partenariat Sud-Sud<sup>84</sup> synonyme d'avantages mutuels et de partage d'expériences de développement. Ces deux États s'opposent à la hiérarchie entre États se focalisant sur des relations horizontales et la notion de réciprocité (partenariat gagnant-gagnant)<sup>85</sup> se situant presque aux antipodes de ce qui a animé les relations entre l'Afrique et ses partenaires traditionnels que sont les occidentaux.

Il a été noté plus haut que l'Afrique est devenue quasiment un passage obligé pour ces deux puissances du fait de leur démographie galopante et de leur besoin en matière premières. Il a aussi été mis en exergue le fait que la présence économique chinoise en Afrique, malgré l'absence de relations historiques est plus ancienne que celle de l'Inde.<sup>86</sup> La politique africaine chinoise (A) précédera de ce pas celle de la politique africaine indienne (B).

### Le cadre politico-institutionnel de la politique africaine chinoise

La Chine, laquelle a vécu pendant longtemps en quasi autarcie, notamment pendant la guerre froide, s'est à la fin de celle-ci tournée vers l'extérieur, et s'est ainsi intéressée à l'Afrique à la fin des années 1990<sup>87</sup>. Elle bénéficie d'une conjoncture qui leur est favorable puisque c'est l'apogée des réformes démocratiques en Afrique, laquelle se conjugue avec un certain retrait européen impliquée dans l'intégration des pays d'Europe de l'Est, et tournée vers la Chine, envoyant ainsi moins de ressources financières en Afrique.

Le pays s'engage ainsi dans l'établissement de relations diplomatiques et commerciales avec des États africains qui se sont engagés à ne pas reconnaître Taïwan<sup>88</sup> sur la scène internationale. Cet engagement s'est traduit par des visites officielles des dirigeants chinois sur le continent, par des forums sur la coopération sino-africaine (FCSA). L'Inde s'inscrit

83 Olivia GAGNE, op.cit., p.23.

84 Ces pays sont membres du BRICS (Brésil, Russie, Chine, Inde et Afrique du Sud) un forum politique économique réunissant les principales puissances émergentes du Sud depuis le début des années 2000.

85 Infrastructures contre matières premières par exemple.

86 Le lancement effectif des ambitions chinoises a eu lieu à la fin des années 1990 soit 10 ans avant celle de l'Inde.

87 Diaby Fodé SIRE, « Les stratégies des entreprises chinoises en Afrique : quels objectifs, quelle coopération ? », Thèse de Doctorat, Université de Nice Sophia Antipolis, 24 juin 2014, pp.68-151. Lire aussi Passerelles, Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique, « Les enjeux de la présence chinoise en Afrique », de vol.14, n° 4, septembre 2013,28 p. Lire enfin, Valérie NIQUET, « La stratégie africaine de la Chine, *Politique étrangère*, 2<sup>e</sup> trimestre 2006.

88 Ile situé au large de la Chine et qui a toujours revendiqué son indépendance et que la Chine considère comme faisant partie intégrale de sa souveraineté. Notons aussi que jusqu'en 1971 c'est Taïwan qui était membre du Conseil de sécurité de l'ONU. RAMPA, Francesco et al. « Leveraging South-South cooperation for Africa's development », 2012, *South African Journal of International Affairs*, Vol. 19, no. 2, pp. 247-269.

dans la même dynamique que la Chine.

### L'Inde et l'Afrique : une politique ambitieuse

Bien que disposant d'une grande diaspora en Afrique, ce n'est que depuis la moitié des années 2000, c'est-à-dire bien après la Chine que l'Inde affiche clairement ses ambitions d'un partenariat de grande envergure avec l'Afrique. En effet, l'Afrique a toujours été considérée comme faisant d'un pion secondaire dans la politique étrangère indienne avant de devenir une pièce maîtresse et cela s'est traduit par des sommets Inde-Afrique

Au final, la place de plus de plus grandissante qu'occupe l'Afrique pour la Chine et l'Inde sur divers domaines n'est que l'expression de la situation particulière de l'Afrique. En effet, ce continent a toujours été l'objet de convoitises, en premier lieu pour ses ressources humaines (la traite négrière) en second lieu, et c'est le cas depuis la colonisation, pour la richesse de son sous-sol. C'est pourquoi il a toujours été une source d'approvisionnement en matière premières pour les anciennes puissances coloniales (en majorité les pays de l'Union européenne), et aujourd'hui pour les nouvelles puissances émergentes que sont la Turquie, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde.

L'intérêt de la Chine et de l'Inde si elle est tardive, ce pour diverses raisons politiques et géostratégiques<sup>89</sup>, n'est pas une surprise du fait de l'ancienneté des premières relations commerciales entre les trois parties<sup>90</sup> et de la croissance économique et démographique des deux géants asiatiques devenus de grands importateurs de pétrole. La Chine a été ainsi la première à amorcer un partenariat gagnant-gagnant avec l'Afrique dans plusieurs domaines dont celui économique et commercial qui a fait l'objet de notre étude et est ainsi devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique, l'Inde se situant encore en retrait.

La non conditionnalité des aides, à l'opposé des grandes puissances traditionnelles, a permis à ces deux géants, notamment à la Chine, aidés par une grande diaspora de s'implanter économiquement et commercialement en Afrique dans quasiment tous les pays d'Afrique y compris ceux peu indulgents en matière des droits de l'homme. L'état des lieux de la présence de ces deux grands montre une grande diversité dans des domaines comme celui des produits et services, des transports, pour ne citer que ces exemples. Le point commun entre ces deux grands est en effet cette diplomatie économique par l'organisation de grands sommets en alternance entre un pays africain et leurs capitales respectives. La « pétro-diplomatie » constitue ainsi leur mode opératoire commun. La différence de stratégie entre ces deux grands est que celle de la Chine est conduite par l'appareil étatique alors que celle de l'Inde l'est par ses grandes entreprises<sup>91</sup>.

Cette offensive ne doit pas nous faire oublier que l'Afrique ne représente que moins de 10 % du commerce extérieur de ces deux grands et qu'elle n'est qu'à ses prémisses. L'Afrique courtisée accueille ces deux géants à bras ouverts du fait de sa stratégie de diversification de ses partenaires, du fait aussi du discours nouveau que tiennent ces deux grands sur la nouvelle coopération Sud-Sud<sup>92</sup>. Le continent noir peut en effet tirer bénéfice de cette nouvelle association dans un contexte de surpeuplement.

89 La guerre froide.

90 Entre le XIVe et le XVe siècle.

91 Tata et Arcelor Mittal notamment.

92 Pétrole contre infrastructures.

### (III) Un continent surpeuplé

Le continent africain figure parmi les plus grands de la planète mais pas parmi le plus peuplé, le continent asiatique arrivant en tête. Aujourd'hui, l'Afrique subsaharienne, c'est 12 % de la population mondiale. Au milieu du siècle, elle représentera 19 %, soit près de 2 milliards d'habitants, contre 760 millions en 2007 et 1,3 milliards à l'horizon 2025<sup>93</sup>. Composé de pays en voie de développement avec les implications socio-économiques et culturelles que cela induit<sup>94</sup>, la population âgée de moins de 15 ans constitue presque la moitié de la population totale, 44 %, contre 27 % dans l'ensemble de la population mondiale<sup>95</sup>. Ce qui en fait la région la plus jeune au monde. En effet, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes ce taux est de 30 %, et en Europe à peine 16 %<sup>96</sup>. Force est ainsi de constater que ce continent n'est pas encore arrivé au niveau maximal de sa population jeune. En effet, on assiste à une démographie dite galopante avec un taux de fécondité le plus élevé au monde. Les femmes de l'Afrique subsaharienne notamment, ont en moyenne 5,5 enfants. Cette donnée constitue un facteur non négligeable de la démographie exponentielle qui est le propre de l'Afrique.

En effet, ce continent a à peine entamé sa transition démographique<sup>97</sup>. La théorie de la transition démographique part d'un constat simple, à savoir que les variations spatiales de la mortalité et de la natalité sont dues à des différences d'évolution démographique selon les pays et les régions concernées. Le schéma de la transition démographique est un modèle spatio-temporel permettant de décrire le passage d'une population ayant des taux de natalité et de mortalité élevés à une population ayant des taux de natalité et de mortalité faibles.

L'hypothèse de base de la théorie de la transition démographique est que toutes les populations du monde vont évoluer de la même façon, avec des décalages de calendrier dans cette évolution. Ce modèle a été bâti par les démographes d'après leurs observations et leurs analyses sur l'évolution des populations des pays européens et nord-américains afin d'expliquer le passage d'un régime de forte natalité et mortalité à un régime de faible natalité et mortalité<sup>98</sup>. Le phénomène qui a abouti à l'explosion démographique observée depuis le

93 Selon une étude de l'INED.

94 Citons les politiques sectorielles sans cohérence, le manque de planification familiale et la faiblesse des politiques sociales en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans. Notons que les politiques sociales en faveur des personnes âgées sont minimales voire quasi-inexistantes. En effet, il n'y a pas de retraite au sens où on l'entend dans les pays du Nord. Les pensions de retraite sont limitées dans bon nombre de pays aux fonctionnaires et aux employés des grandes entreprises privées. De plus les retraités pensionnés ne représentent que moins de 10 % avec des variations selon les pays allant de 16 % au Maroc, 2 % en Ouganda et près de 90 % en Afrique du Sud. A cet effet, lire notamment Valérie GOLAZ, Laurent NOWICK et Muriel SAJOUX, « L'Afrique, un continent jeune face au défi du vieillissement », *Population et sociétés*, Ined, n°491, août 2012, 4 pages.

95 Estimation de 2006. Nations unies, 2011, Division de la population, *World Population Prospects, The 2010 Revision*, <http://esa.un.org/undp/wpp/>. (Consulté le 23 février 2012).

96 Lori S. ASHFORD, « La population jeune en Afrique, risque ou opportunité ? », *Bridge, Population Reference Bureau*, 2007, p.1.

97 Les premiers pays à avoir connu la transition démocratiques sont les pays européens, la Grande Bretagne en premier lieu du fait de la révolution industrielle. La durée de cette transition est variable selon les pays. Elle a duré un siècle et demi en Suède et en Angleterre, un demi siècle en Corée du Sud. Pour plus de détails sur certaines transitions démographiques, voir Donella MEADOWS, Dennis MEADOWS et Jorgen RANDERS, Les limites à la croissance : (dans un monde fini), [*The Limits of Growth, The 30-Years Update*, 2004], Réédition Edition rue de l'échiquier, Paris 2012, p.73.

98 Lire notamment Landry ADOLPHE, 1982 [1934], La révolution démographique – Études et essais sur les problèmes de la population, Paris, INED-Presses Universitaires de France et Notestein, Frank W. (1945) : « Population – The Long

XVIII<sup>e</sup> siècle s'est déroulé en deux phases sans pour autant éluder la situation antérieure. Cette dernière était une situation d'équilibre, caractérisée par un fort taux de natalité et un fort taux de mortalité, ce qui résultait en un accroissement naturel faible<sup>99</sup>. Nous pouvons affirmer que c'est le cas de la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne, exception faite des pays de l'Afrique australe, notamment de l'Afrique du Sud et de l'Île Maurice.

La première phase de la transition consiste en une chute forte du taux de mortalité induite par une amélioration de l'alimentation, de l'hygiène, un progrès sanitaire et d'une industrialisation consécutive. Cette chute de la mortalité se double d'une forte natalité, induisant un accroissement naturel fort, une croissance rapide de la population par ricochet. Notons que l'Afrique dans son ensemble n'a pas encore atteint cette phase à l'exception notable de quelques pays de l'Afrique australe. L'année 2025 peut être une projection louable<sup>100</sup>. La seconde phase de la transition consiste en une continuation de la baisse de la mortalité, mais plus lentement et la natalité se met elle aussi à décroître par un changement de mœurs adaptés aux progrès socio-économiques et culturels<sup>101</sup>. De ce fait, on assiste à une décélération du rythme de la population. La phase post-transition, laquelle correspond aux pays occidentaux, s'illustre par une stabilisation des taux de natalité et de mortalité à un niveau faible. La régulation de la population se fait désormais par la natalité<sup>102</sup>. Le taux d'accroissement naturel peut parfois devenir négatif, ce qui entraîne un vieillissement de la population par ricochet une diminution de celle-ci<sup>103</sup>.

Le continent africain est ainsi synonyme de population jeune, d'explosion démographique et de phase de pré-transition démographique. Peut-on parler surpopulation africaine ? Avant de nous approfondir sur ce thème, scrutons au plus près cette notion.

La surpopulation est un état démographique caractérisé par le fait que le nombre d'individus d'une espèce vivante excède la capacité de charge de son habitat<sup>104</sup>, c'est-à-dire sa capacité à fournir les ressources nécessaires pour assurer sa pérennité, à réparer les agressions (pollution, perturbations des régulations écologiques naturelles) infligées par cette espèce à son environnement. Cette notion peut être envisagée à l'échelle d'un territoire (local, régional ou continental), de la planète, ou à des sous unités sociales<sup>105</sup>.

Notre étude sur l'Afrique commande de dire un mot sur les faisceaux d'indices mettant en lumière une surpopulation. Le premier est la croissance de sa population. Ce continent arrive en tête dans le monde. En effet, entre 1990 et 2009, sa population a cru de 58,4 %, juste devant le Moyen Orient (53,4 %), et loin devant l'Asie hors Chine (36,9 %), devant la

View," in Theodore W. SCHULTZ, Ed., *Food for the World*. Chicago : University of Chicago Press

99 Cet équilibre global de longue période était ponctué de nombreux pics de mortalité dus à des famines, des épidémies ou encore de guerre. Ces trois facteurs se combinaient et se renforçaient mutuellement. Le fort taux de natalité compensait ces pics de mortalité et celui de la mortalité infantile.

100La Ghana par exemple pourra arriver à un taux de fécondité moyen de 2,6 enfants par femme. *Perspectives de la population mondiale pour 2004 des l'Organisation des Nations unies*. Lire aussi, Lori S. ASHFORD, op.cit., p.3.

101Le maximum de l'accroissement démographique naturel est donc atteint au début de cette seconde phase.

102Dans la phase ancienne c'était la mortalité qui avait ce rôle régulateur.

103C'est le cas de la majorité des pays européens comme la Russie, l'Allemagne, le Japon, l'Italie l'Ukraine pour ne citer que ces États.

104Encore appelée capacité porteuse ou capacité limite.

105La surpopulation carcérale). Notons que cette notion est aussi appliquée au domaine vétérinaire ou de l'élevage (surpopulation animale).



moyenne mondiale (28,4) et l'Europe (-2,7 %) <sup>106</sup>. Le second faisceau a trait à la capacité de charge du continent (ressources et limites écologiques). Cette dernière encore appelée capacité porteuse ou capacité limite. Plusieurs estimations, pas toujours convergentes, ont été proposées pour la capacité de charge de l'espèce humaine sur la planète, allant de 100 millions <sup>107</sup> à 1000 milliards <sup>108</sup>. Néanmoins les 2/3 des estimations sont situées entre 4 et 16 milliards <sup>109</sup>, les plus récentes étant plus basses notamment lorsque sont pris en compte l'épuisement des ressources et les problèmes environnementaux <sup>110</sup>. Toujours au plan global, des études faites par des organisations environnementales <sup>111</sup> ont établi que la capacité de charge de la planète a été dépassée selon des calculs effectués sur l'empreinte écologique. Cette donnée ne doit pas faire oublier les disparités selon les pays, ceux les plus développés l'ayant le plus dépassé, notamment les États-Unis d'Amérique <sup>112</sup>.

La surpopulation a aussi trait à l'utilisation des ressources. En effet, elle dépend du rapport entre la population et les ressources disponibles de façon durable et aussi de la manière dont les ressources sont utilisées et réparties dans toute la population <sup>113</sup>. La surpopulation crée donc une pression compétitive sur les ressources de base nécessaires à la vie.

Au vu de ce qui précède, on ne peut raisonnablement parler de surpopulation complète de l'Afrique. En effet, la densité de la population de manière générale est faible eut égard à la superficie totale du continent <sup>114</sup>. En effet, la niche écologique, eau, air pur, abri et chaleur ne soumet pas encore ce continent à pression. Ainsi, il dispose encore de ressources de base pour nourrir et entretenir sa population <sup>115</sup>. Si l'on prend en compte les autres ressources de base

106CO2 Emissions from fuel Combustion 2011 Report [archive] Population 1971-2009, IEA, Agence internationale de l'énergie.

107Estimation de Cousteau. Yves PACCALET, *L'humanité disparaîtra, bon débarras*, Arthaud, Paris, 2006.

108Joel COHEN, *How Many People Can the Earth Support ?*, W.W Norton and Company, New York, 1995.

109UN World Population Report 2001.

110W.F. RYERSON, *The Post Carbon Reader. Managing the 21<sup>ST</sup> Century Sustainability Crisis*, Watershed Media, 2010.

111Fonds Mondial pour la nature et *Global footprint Network*.

112En effet, dans une étude intitulée « Nourriture, Terre, Population et L'économie US », David PIMENTEL et Mario GIAMPIETRO estiment que la population maximale des États-Unis compatible avec une économie durable est de 200 millions d'habitants, loin derrière les 300 millions actuels. *Eating Fossil Fuels*, www. Dieoff.org, 21 novembre 1994.

113Les ressources dans ce cadre sont l'eau potable, l'air pur, la nourriture, l'abri, la chaleur et les autres ressources nécessaires pour entretenir la vie (soins médicaux, éducation, traitement des eaux usées, élimination des déchets et l'approvisionnement en énergie).

114En 1900, l'Afrique comptait 4 habitants par km<sup>2</sup>. Aujourd'hui, la densité est de 32 habitants par km<sup>2</sup> pour l'Afrique subsaharienne. C'est plus que l'ensemble Amérique latine-Caraïbes (28) et quatre fois moins que pour l'ensemble de l'Asie (128), où les conditions géographiques sont plus favorables à de fortes densités.

115L'essentiel des terres cultivables encore disponibles se trouvent en Asie et en Afrique. Nous assistons ainsi à une ruée vers les terres cultivables en Afrique. Des pays comme la Chine, la Malaisie, le Qatar, l'Inde, le Brésil investissent dans l'agriculture en Afrique. En 2008 par exemple, des millions d'hectares ont été loués par des pays comme le Ghana, l'Éthiopie, le Mali, la Tanzanie, le Kenya et le Soudan à des fins de production agricole. (*Christian Science Monitor*, July 8, 2009. 2,5 millions d'hectares de terre arable dans cinq pays subsahariens ont été achetés ou loués. (*The Guardian*, July 3, 2009. Nous pouvons ainsi parler d'agocolonialisme.

nécessaires<sup>116</sup> pour entretenir la vie nous pouvons affirmer que le continent africain est en surpopulation. En effet la majorité des pays peine encore à offrir ces ressources. La situation africaine est ainsi ambiguë. En effet, disposant de ressources de base – absence de surpopulation-, elle ne dispose pas encore de ressources pour entretenir la vie.

Nous arrivons ainsi à un seul facteur de surpopulation, celui de l'absence des ressources nécessaires pour entretenir la vie. Nous pouvons à l'horizon 2025 avoir en ligne de mire une surpopulation complète avec des effets induits et incidences que sont les terres arables et les ressources énergétiques au cœur de multiples convoitises.

#### ***(IV) Les terres arables et les ressources énergétiques au cœur de multiples convoitises***

L'Afrique est l'un des continents les plus étendus de la planète et au vu de sa faible densité actuelle, dispose de plus de terres arables que les autres continents. Cette donnée est d'importance capitale eu égard aux difficultés éprouvées dans d'autres continents plus peuplés tels que l'Asie par exemple. A cet effet des puissances économiques louent déjà des terres arables dans des pays africains afin d'en exporter la production. Aujourd'hui, du fait de la faible densité de la population africaine, cet état des lieux n'est pas encore problématique. Cette lutte pour les terres (A) vaut aussi pour les ressources énergétiques (B), tendance actuelle, mais qui le sera encore plus avec l'augmentation de la population africaine qui occasionnera des besoins énergétiques plus grands.

#### **La place des terres arables au cœur de multiples convoitises**

La convoitise des terres arables africaines est une réalité, du fait de facteurs inhérents au souci de la sécurité alimentaire globale, tels que la volatilité des prix sur le marché international, la spéculation sur les cours futurs et la sécheresse dans la vallée du rift africain. La population mondiale, qui a atteint 7 milliards d'habitants donne déjà lieu aux prémices d'une limitation de la production alimentaire, production qui atteindra ses limites à l'horizon 2025. Aussi la réalité actuelle de la ruée vers les terres africaines (1) deviendra un enjeu fort dans moins de deux décennies (2).

La convoitise actuelle des terres africaines par les puissances non africaines : une tendance émergente

Comme énoncé plus haut, depuis une décennie, la ruée vers les terres arables africaine<sup>117</sup> met en lumière le caractère fragile de la sécurité alimentaire globale. Cet agro-colonialisme latent<sup>118</sup> est une réalité et le fait de pays pauvres en terres arables. Ces derniers sont victimes de la volatilité des prix et sur le marché international, de la spéculation sur les cours futurs, et de la sécheresse, lesquels ont obligés les pays producteurs de denrées alimentaires à imposer des taxes sur les aliments de base afin d'éviter leurs exportations a aggravé la situation. Les pays du Golfe comme l'Arabie Saoudite, Bahreïn, l'Oman, le Qatar<sup>119</sup>, et un second groupe de pays constitué de l'Inde, la Chine, le Brésil, la Suède, la Malaisie, la Russie et l'Ukraine se sont

116 Soins médicaux, éducation, traitement des eaux usées et des déchets, approvisionnement en énergie.

117 Les terres africaines ne sont pas les seules à faire l'objet de convoitises puisque les Philippines, l'Indonésie, le Cambodge et l'Argentine louent aussi des terres.

118 Ama BINEY, « La nouvelle ruée vers les terres africaines », [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca), 30 octobre 2009, (consulté le 19 mars 2012).

119 Qui contrôlent 45 % de la production pétrolière mondiale.

ainsi rués vers l'Afrique pour y acquérir des terres à des fins de production agricole et de biocarburants.

Les pays africains loueurs de terre sont en général immenses et ce sont principalement le Ghana, l'Éthiopie, le Mali, la Tanzanie, le Kenya, le Soudan et Madagascar<sup>120</sup>. Aussi la moitié des achats de terre connus se fait en Afrique<sup>121</sup>. Les États ne sont pas les premiers ni les seuls loueurs de terres. Aujourd'hui, ces derniers sont en concurrence avec les investisseurs privés. En effet, les investissements dans l'agriculture étaient l'apanage de ces derniers. Maintenant, les transactions se font entre gouvernements<sup>122</sup>, et parfois les acquéreurs de terre sont des compagnies étrangères<sup>123</sup>. De manière générale, selon l'Institut de Recherche de Washington DC, l'*International Food Policy Research Institute* (IFPRI), les transactions, certaines annulées<sup>124</sup> valaient avant 2010 entre 20 et 30 milliards de dollars et impliquant entre 15 et 20 millions d'ha de terres arables, la majorité dans des pays pauvres d'Afrique<sup>125</sup>. Un rapport de 2012, issu d'un projet de recherche sur les pressions commerciales<sup>126</sup>, conclut que l'Afrique reste la cible privilégiée de la ruée vers les terres avec 134 millions d'ha de transactions répertoriées, parmi lesquelles 34 millions vérifiées. La terre est rendue disponible au moyen de baux à loyer ou des concessions et parfois achetée. Par ailleurs, la production est exportée à destination des États acheteurs ou loueurs de ces terres.

Cette situation peut paraître au demeurant celle de gagnant-gagnant entre les partenaires mais ce n'est pas généralement le cas. En effet les pays hôtes sont pauvres et souvent dépourvus de sécurité alimentaire et de ce fait, perdent le contrôle de leurs propres ravitaillements alimentaires au moment où ils en ont le plus besoin. De plus, le manque d'autosuffisance alimentaire de la majorité des pays africains<sup>127</sup>, doublé des conséquences des politiques d'ajustements structurels définies et imposées par le FMI obligeant ces pays à des quêtes d'investissements directs<sup>128</sup>.

Ces États devront, dans un futur proche, du fait de l'augmentation de la population et de la reprise en main d'une politique agricole forte, réviser leur politique agricole et partant, leur politique agraire. Des poches de résistance existent déjà puisque ces terres sont parfois

120Ce six pays ont une superficie de 15 899 721 km<sup>2</sup> et 2,5 millions d'hectares de terres ont déjà fait l'objet, excepté Madagascar, de transactions pour un total de 920 millions de dollars selon *The Guardian*, du 3 juillet 2009.

121Ruedi KUNG, interview accordée à Emil LEHMA, Radio DRH, le 19 mai 2010. [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca), du 30 juin 2010, consulté le 30 juin 2012.

122Notons qu'en 2002 par exemple, les gouvernements de la Syrie et du Soudan ont conclu un accord spécial d'investissement dans l'agriculture, ce dernier impliquant un bail de location de 50 ans. Le gouvernement éthiopien a accepté en 2008 une transaction de 100 millions de dollars permettant à l'Arabie saoudite de cultiver de l'avoine et de l'orge.

123Selon la FAO, la compagnie saoudienne Hadco a acquis 25 000 ha de terres arables au Soudan, 60 % des coûts du projet payés par l'organisation gouvernementale, la *Saudi Industrial Development Fund*, FAO Paper, p.39.

124A Madagascar, le gouvernement de Marc RAVALOMANA avait conclu une transaction avec la compagnie Coréenne *Daewo Logistic*, lui louant pour 99 ans 1,3 millions d'ha dans l'Est et l'Ouest de Madagascar. Cette transaction a été annulée par le très jeune nouveau Président RAJOELINA.

125Ama BINEY, op.cit.,

126Résultats disponibles sur le site de l'ILC, [www.landcoalition.org/cplstudies](http://www.landcoalition.org/cplstudies) [archive] Études sur la pression commerciale sur les terres. (Consulté le 23 février 2013).

127Ce qui n'était pas le cas au moment des indépendances.

128Le Soudan et l'Éthiopie par exemple.

arrachées aux paysans<sup>129</sup>. La situation est donc critique pour les pays hôtes pauvres dans un contexte de crise alimentaire, plus d'un milliard de personnes mourant de faim dans le monde, une grande partie en Afrique<sup>130</sup>. L'accroissement de la population à l'horizon 2025 en Afrique, doublée des limites de la production alimentaire, préjugent ainsi d'une compétition accrue pour les terres en Afrique.

## La ruée vers les ressources énergétiques africaines

Les ressources énergétiques, qui ne sont pas toujours synonymes de paix et de prospérité<sup>131</sup>, sont le substrat de la société contemporaine et le seront encore plus au cours des prochaines décennies. Le modèle de vie occidental particulièrement énergivore en énergies, qui inspire les nouvelles puissances émergente et peuplées comme la Chine, l'Inde et le Brésil conduit à flirter avec les limites de la capacité de charge de la terre. Le gaz naturel, l'uranium et le pétrole constituent en effet les principales sources d'énergie. Au plan mondial et concernant le pétrole, le pic pétrolier est une réalité constante<sup>132</sup>, confirmation faite par plusieurs études<sup>133</sup>. La tendance actuelle est donc une course vers plus d'énergies, notamment en Afrique (1), tendance qui s'accroîtra à l'horizon 2025 (2).

### L'Afrique au cœur des convoitises actuelles

Le continent africain recèle en effet d'énormes quantités de ressources énergétiques dont le gaz naturel<sup>134</sup>, l'uranium<sup>135</sup> et le pétrole<sup>136</sup>, cette dernière ne comptant que pour 8 % de réserves mondiales<sup>137</sup>. L'une des régions d'Afrique qui fait l'objet de convoitises est le golfe de Guinée lequel va du Sénégal au Cap de bonne espérance en Afrique du Sud. En effet, cette zone est devenue l'une des principales zones de production de l'or noir dans le monde et en

129En Égypte par exemple, de petits paysans se sont battus pour récupérer 1 600 ha cédés à un conglomérat agro-industriel japonais Kobebussan. Lire à cet effet, Alexandra CYR, « La crise alimentaire, une nouvelle étape dans la colonisation du Sud », [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca), en date du 20 janvier 2010, consulté le 23 août 2012.

130L'ONU a estimé qu'en 2009, 40 % des personnes mourant de faim sont des petits paysans des pays sous-développés ou en voie de sous développement. [www.grain.org](http://www.grain.org), du 1<sup>er</sup> mai 2009, « Le commerce de la faim, les grandes entreprises persistent et signent ».

131Pierre-Paul DIKA, « L'appropriation des ressources énergétiques, source de conflits ? », Les Cahiers de l'IDRP, novembre 2008, pp.1-9.

132On appelle pic pétrolier le moment où la production mondiale de pétrole plafonne avant de commencer à décliner du fait de l'épuisement de des réserves de pétrole exploitable.

133Le 11 février 2006, Kenneth DEFFEYES, Professeur à l'Université de Princeton annonce que pour lui, le pic pétrolier a été atteint en décembre 2005 avec 1000 milliards de barils produits depuis le début de l'ère du pétrole. Le saoudien Sadad Al – HUSSEIN, ancien responsable de l'exploration à la Saudi Aramco a apporté en 2007 son point de vue selon lequel la production a atteint son maximum et jusqu'en 2020 environ, la production restera à peu près stable. Enfin, l'*Association for the Study of Peak Oil and Gas* laquelle rassemble des spécialistes du monde du pétrole et de l'énergie préconise des mesures économiques incluant la reconversion vers des énergies alternatives pour éviter un effondrement économique.

134La Libye., la Guinée Équatoriale, l'Algérie, le Nigeria, l'Angola et le Soudan.

135Le Niger.

136Dont les principaux producteurs sont le Nigeria, l'Angola et le Soudan.

137Contre 57 % pour le Moyen Orient, les États-Unis et le Canada 15,5 %, l'Amérique du Sud 9 %, la Russie 6 % et 3 % pour l'Asie pacifique.

conséquence l'une des régions les plus convoitées dans le monde après le golfe arabo-persique.

Avec une production de 4,5 millions de barils par jour, le Golfe de Guinée est devenue une région au potentiel grandissant<sup>138</sup>, secouée par des crises liées au Pétrole, notamment au Nigeria<sup>139</sup>. Ce pays, avec 2,6 millions de barils par jour et l'Angola, 1,15 en sont les fers de lance. Aussi les États-Unis d'Amérique en font un secteur vital pour leur économie. De plus, les réserves de pétrole sont estimées à 80 milliards de barils<sup>140</sup>. Selon le groupe d'initiative sur la politique américaine, les importations américaines de pétrole devraient augmenter de 1,5 millions de barils à 2,5 millions par jours en 2015. Le second facteur d'importance de cette zone, dans la lignée de sa production et ses réserves pétrolières, est son caractère géostratégique<sup>141</sup>. Cette dernière joue sur la concurrence européo-asiatico-américaine, ce qui en fait une région au carrefour des influences européennes, américaines et chinoises. Cette région voit ainsi la convoitise des États occidentaux (États-Unis d'Amérique, France, Grande Bretagne, Belgique, Espagne), orientaux (Chine, Japon, Inde), méridionaux (Brésil, Afrique du Sud) et des acteurs privés de toute sorte (Multinationales, fonds d'investissements) comme c'est le cas pour les terres arables.

Cette région d'Afrique fait donc face à trois ambitions distinctes qui sont politiques, militaires et économiques. Les américains misent sur la sécurisation militaire, l'Europe, particulièrement la France, s'appuie sur les liens traditionnels et sur l'aide au développement et les Chinois troquent des infrastructures contre une priorité à l'exportation. Cette donnée atteste de la particularité géographique, économique et stratégique de cette région d'Afrique<sup>142</sup>. L'assertion reprise par le Professeur camerounais Alain ONDOUA selon laquelle « qui tient le golfe de Guinée tient l'Afrique » en est révélatrice.

Ce tableau ne doit pas faire oublier l'insécurité liée aux résistances<sup>143</sup> et au caractère fragile des États. De ce qui précède, la tendance actuelle est celle de l'Afrique comme enjeu international. De ce fait, l'horizon 2025, avec un accroissement de la population mondiale et

138Philippe COPINSCHI, « Le Golfe de Guinée nouvel enjeu stratégique, *Sociétal*, n°42, Paris, SERPE, 2003, p.5.

139Pierre-Paul DIKA, op.cit., N'oublions pas que le Soudan, secoué depuis son indépendance en 1956 par une guerre civile l'a été à cause du pétrole dans le Sud, qui est devenu indépendant en 2012. Pour l'exemple soudanais, lire Pierre-Paul DIKA, « La Crise du Darfour ou la faillite de l'état post-colonial soudanais », *Les Cahiers de l'IDRP*, janvier 2006.

140Philippe COPINSCHI, ibid, et 30 milliards pour d'autres estimations, notamment le *Brève du Golfe de Guinée*, 1<sup>ère</sup> année, mai 2009, p.5.

141Etanislav NGODI, *Pétrole et géopolitique en Afrique centrale*, l'Harmattan, Paris, 2008.

142Wullson MVOMA ELA, « La pétrostratégie et appels d'empire dans le Golfe de Guinée », *Enjeux*, Bulletin d'analyse géopolitique pour l'Afrique centrale, n°22, janvier-mars 2005, pp.7-11.

143Ces dernières peuvent se décliner en deux types de conflit de localisation, ceux de type expropriations (lorsque le développement des infrastructures relatives aux investissements pétroliers, forestiers ou miniers entraîne l'expropriation des premiers occupants des lieux) et ceux de type affectifs du fait que les populations d'une région pétrolière ou minière considèrent que la ressource en question leur appartient du seul fait de sa localisation et qu'une part des avantages qui en découlent doit leur revenir. Pour le Nigeria, lire Pierre-Paul DIKA, « l'appropriation..... », op.cit., Christine ROSELLINI, « La répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale, enjeux et perspectives », *Afrique contemporaine*, n°216, 2005, pp.125-138. Notons que la majorité des huit pays membres de la Commission du Golfe de Guinée (CGG), le Nigeria, le Cameroun notamment, subissent ce type de conflit. Piraterie maritime, insécurité, et enlèvements sont légions. Lire aussi Antoine Bell NDIMINA-MOUGALA, « Le pétrole, source de conflits territoriaux en Afrique centrale du XXe siècle au début du XXIe siècle », *Enjeux*, n°36, juillet 2008, pp.50-63.

africaine de surcroît va exacerber les résistances.

### **Un scénario de 2025 marqué par la lutte pour les ressources énergétiques**

Le rapport entre la population et les ressources disponibles risque d'être défavorable aux populations mondiales. A bien y voir, à l'instar de la convoitise des terres arables, plusieurs scénarios peuvent faire l'objet d'étude. Une Afrique à 1,3 milliard d'habitants entraînera un fort besoin en source d'énergie. Le pétrole, l'uranium, cette dernière permettant le fonctionnement des centrales nucléaires, feront l'objet de tensions. Plusieurs scénarios peuvent ainsi faire l'objet d'étude.

Le premier est une réforme de la politique minière des États africains<sup>144</sup> pour plus de transparence et d'appropriation effective de leurs ressources minières et pétrolières. Ces réformes auront pour substrat l'accroissement de la population doublée de la nécessité de la pourvoir en énergie. Ce scénario offre une gestion concertée avec les Institutions internationales et une coopération fructueuse avec les grandes puissances, ces dernières économisant l'énergie qu'elles consomment.

Le second est la continuation du caractère fragile des États, illustré par l'absence de monopole de la violence et la faiblesse des finances publiques. Ces États, du fait de l'insécurité dont ils feront l'objet, seront la cible de conquêtes plus ou moins avoués dans un contexte de pénurie de ressources énergétiques. Ce scénario, dans une logique de maintien par les pays occidentaux et ceux d'Asie (Chine et Inde notamment) de leur consommation d'énergie offre un tableau peu flatteur, marqué par un système international favorable aux États puissants peu économes en énergie.

Le troisième scénario est la conséquence du second et consiste en l'intensification et la généralisation en Afrique des conflits de type expropriations et affectifs avec pour corollaire un état de tension dans les relations bilatérales et multilatérales des États.

Le quatrième scénario est celui de la voie des énergies renouvelables, David PIMENTEL, Professeur émérite à l'Université de Cornell va ce sens en déclarant qu' « avec le déséquilibre croissant entre les niveaux de population et les ressources vitales, il est nécessaire de développer les ressources en énergies renouvelables »<sup>145</sup>.

En conclusion de notre étude, l'Afrique, fait face à plusieurs défis que sont la restauration de la paix et de la sécurité face aux nouveaux types de conflits armés, la lutte contre la pauvreté, la bataille du développement économique. Ce continent est en pleine mutation et restructuration, subit des soubresauts. Il subsiste néanmoins des lueurs d'espoir du fait de son potentiel démographique, social, économique et de sa nouvelle maturité politique. Cet élan d'optimisme ne peut être que gradué et imparfait, du fait de la grande taille du continent, de sa diversité culturelle linguistique, géographique. L'Afrique n'est pas uniforme, c'est pourquoi son état général actuel ne connaîtra que des réponses indexées aussi bien sur les politiques de ses organisations internationales sous régionales que sur ses rapports avec les puissances extérieures et la mondialisation.

144Processus déjà engagé au Cameroun.

145[www.entomology.cornell.edu](http://www.entomology.cornell.edu). (Consulté le 23 février 2013).

## Menaces sur le traité INF : le dossier de presse

L'annonce par le président Donald Trump d'un retrait des États-Unis du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (les « euromissiles »), le traité INF, a suscité beaucoup d'émotion. Nous avons utile pour nos lecteurs, au travers du dossier de presse que nous avons constitué, de montrer la diversité des réactions. Nous reviendrons dans un futur dossier sur l'Europe sur ce traité et sur la présence des armes nucléaires en Europe (NDLR).

### ***I/ Les faits : Donald Trump confirme le retrait américain d'un traité sur les armes nucléaires avec la Russie***

**Le président américain a estimé que si la Russie ne respectait pas cet accord sur les armes nucléaires signé en 1987, alors les États-Unis ne le feraient pas non plus.**

Donald Trump a confirmé samedi que les États-Unis allaient se retirer d'un traité sur les armes nucléaires conclu avec la Russie pendant la Guerre froide, accusant Moscou de le violer « depuis de nombreuses années ».

Un traité conclu par Reagan et Gorbatchev. « La Russie n'a pas respecté le traité. Nous allons donc mettre fin à l'accord et développer ces armes », a déclaré le président américain, à propos du traité INF (Intermediate Nuclear Forces Treaty) sur les armes nucléaires de portée intermédiaire signé en 1987 par les présidents américain et soviétique de l'époque Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev.

Des missiles qui dépassent le cadre du traité. Ce traité, en abolissant l'usage de toute une série de missiles d'une portée variant de 500 à 5.500 km, avait mis un terme à la crise déclenchée dans les années 1980 par le déploiement des SS-20 soviétiques à têtes nucléaires ciblant les capitales occidentales. L'administration américaine se plaint du déploiement par Moscou du système de missiles 9M729, dont la portée selon Washington dépasse les 500 km, ce qui constitue une violation du traité INF.

**Europe 1 – 21/10/2018**

### ***Les caractéristiques brèves du Traité***

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI en français ; INF en anglais pour Intermediate-Range Nuclear Forces Treaty) est un traité visant le démantèlement par les États-Unis et l'URSS d'une catégorie de missiles emportant des charges nucléaires ou conventionnelles.

Le titre formel du traité est en anglais : The Treaty Between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics on the Elimination of Their Intermediate-Range and Shorter-Range Missiles et en russe : Договор о ликвидации советских и американских ракет средней и меньшей дальности, soit « Traité entre les États-Unis et l'URSS sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée »<sup>1</sup>.

Signé le 8 décembre 1987 à Washington, D.C. par le président américain Ronald Reagan et le Secrétaire général du Comité central du PCUS Mikhaïl Gorbatchev, il est ratifié par le Sénat des États-Unis le 27 mai 1988 et par l'URSS le lendemain. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin de la même année, sans limitation de durée.

Le traité INF concerne l'élimination de tous les missiles de croisière et missiles balistiques américains et soviétiques lancés depuis le sol et ayant une portée se situant entre 500 et 5 500 km. Il est le premier traité à avoir éliminé totalement une catégorie d'armement.

**Wikipédia – décembre 2018**

## ***L'UE exhorte Moscou et Washington à sauver le traité nucléaire de 1987***

La cheffe de la diplomatie européenne Federica Mogherini a exhorté mercredi la Russie et les États-Unis à préserver le traité sur les armes nucléaires de portée intermédiaire (INF) signé pendant la guerre froide, violé par Moscou avec la mise au point d'un nouveau système de missiles.

« *Le traité signé par Washington et Moscou garantit la paix et la sécurité sur le territoire européen depuis 30 ans* », a déclaré Mme Mogherini à son arrivée au siège de l'Otan pour une réunion des ministres des Affaires étrangères, au lendemain de l'ultimatum lancé par l'Alliance à la Russie.

Le traité signé à Washington en 1987 avait mis un terme à la crise des euromissiles provoquée par la décision de Moscou de déployer en 1977 des missiles SS-20 à moyenne portée capable de frapper les pays d'Europe. Washington en riposte avait installé en 1983 des Pershing II en RFA.

### **Destruction des systèmes de missile**

L'Otan a donné 60 jours à Moscou pour se conformer aux obligations du traité de « *manière vérifiable* ». Cela signifie que les Russes doivent « *détruire* » leur nouveau système de missile, a expliqué à l'AFP un responsable européen à l'Otan. En 87, Moscou et Washington avaient supprimé leurs missiles.

Dans le cas contraire, les États-Unis suspendront leurs engagements. « *La Russie a maintenant une dernière chance de se conformer de nouveau au Traité INF, mais nous devons également commencer à nous préparer à un monde sans traité* », a averti mardi soir le secrétaire général de l'Otan Jens Stoltenberg après la publication de l'ultimatum.

L'Otan a écarté l'option de déployer de nouveaux missiles en Europe pour contrer le système russe, a précisé M. Stoltenberg. Mais les Alliés vont adapter leur stratégie et renforcer leur défense, a expliqué mardi soir le chef de la diplomatie française Jean-Yves Le Drian.

Le délai de 60 jours donné à Moscou correspond à la prochaine réunion des ministres de la Défense de l'Otan les 14 et 15 février 2019.

« *J'espère que le temps qui reste pour travailler à la préservation du traité et à sa pleine mise en œuvre pourra être utilisé à bon escient par toutes les parties* », a insisté Mme Mogherini.

Moscou a dénoncé mercredi les accusations « *sans fondement* » de Washington. Une porte-parole de la diplomatie russe a assuré qu'« *aucune preuve qui soutiendrait les accusations américaines n'a été apportée* ».

### **Violation de traités**

Dans une déclaration de ses 29 membres, l'Otan a accusé mardi Moscou d'avoir violé le traité et de menacer la sécurité euro-atlantique, une prise de position qui appuie les accusations portées par Washington.

Le nouveau système de missiles russe SSC8 dans la nomenclature OTAN est considéré comme une menace réelle en raison de sa portée de 500 à 5.000 km. Selon Jens Stoltenberg, les missiles peuvent frapper les villes d'Europe en quelques minutes après avoir été tirés de l'intérieur du territoire russe et peuvent porter des charges nucléaires.

**AFP – 5/12/2018**

## ***Les USA « dans une impasse » : Gorbatchev sur leur éventuel retrait du Traité FNI***

L'ex-Président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, qui a signé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) avec le Président américain Ronald Reagan, a commenté pour Sputnik l'intention des États-Unis de s'en retirer. Pour lui, Washington s'est retrouvé « dans



une impasse et a suivi cette voie irresponsable ».

L'ancien Président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a évoqué dans une interview accordée à Sputnik l'intention de Washington de se retirer du [Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire \(FNI\)](#).

« On a l'impression que la partie américaine s'est retrouvée dans une impasse pour prendre ses décisions et a suivi cette voie irresponsable », a-t-il noté.

Il s'est résolument élevé contre la sortie de cet accord.

« Je l'estime inacceptable. Arriver à adopter les décisions essentielles de ces deux accords [FNI et START, ndlr] sur la liquidation d'[armes et de charges nucléaires](#) était une grande victoire », a-t-il indiqué.

Selon lui, « l'affaire traîne déjà en longueur et le processus de destruction des armements nucléaires s'est arrêté », mais au lieu de le relancer, les politiciens « suggèrent » de telles idées.

« Et aujourd'hui, pour une intrigue, pour un caprice, se retirer de ces accords ! Pour tout recommencer dès le début? », s'est demandé Mikhaïl Gorbatchev.

Si les hommes politiques actuels « ne savent pas quoi faire, qu'ils démissionnent », leur a-t-il conseillé, mettant en relief l'importance des ententes établies qui figurent sur les accords signés par Moscou et Washington.

Dans l'optique d'un éventuel retrait des États-Unis du Traité FNI, il importe de faire appel aux institutions internationales, notamment aux Nations unies, a-t-il encore fait remarquer.

**Sputnik – 21/10/2018**

### ***Macron rappelle « l'importance » du traité nucléaire***

Le président français Emmanuel Macron a souligné auprès de Donald Trump « l'importance » du traité sur les armes nucléaires de portée intermédiaire dont le président américain a décidé de faire sortir les États-Unis, a rapporté l'Élysée aujourd'hui. « Le Président de la République a rappelé l'importance de ce traité, en particulier pour la sécurité européenne et notre stabilité stratégique », au cours d'un entretien téléphonique dimanche, au lendemain de l'annonce par la Maison Blanche du retrait américain du traité INF (Intermediate Nuclear Forces Treaty) conclu avec la Russie à la fin de la Guerre froide.

**Figaro – 22/10/2018**

### ***L'Europe : un futur champ de bataille nucléaire !***

Donald Trump, désormais bien connu pour ses actions diplomatiques irresponsables et inconséquentes, vient d'annoncer à des journalistes américains le retrait des États-Unis du traité sur les FNI. Ce traité, signé par Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev en 1987, visait à éliminer les missiles nucléaires d'une portée comprise entre 500 et 5500 kilomètres. Symbole du contrôle des armes nucléaires, ce traité avait mis fin à la dernière grande crise nucléaire de la guerre froide et initié un dialogue efficace entre deux pays possédant encore à ce jour 92 % des armes nucléaires mondiales.

Le retrait américain, prétendument motivé par des violations de la part de la Russie avérées dès 2014, est donc un signal extrêmement négatif envoyé à une communauté internationale qui fait face à des risques toujours plus grands de prolifération nucléaire. En évitant délibérément les solutions diplomatiques – dont celle de donner des gages à la Russie quant au caractère défensif du son système antimissiles de l'OTAN – Washington joue un jeu dangereux qui utilise les armes nucléaires comme outil de chantage international.

Alors que les actes s'éloignent toujours plus du discours officiel sur la dissuasion nucléaire, les Américains viennent de prendre de manière unilatérale une décision potentiellement dévastatrice pour les Européens, puisqu'ils sont par définition les principaux concernés par

un conflit utilisant des armes nucléaires de moyenne portée. Comme du temps de la guerre froide, l'Europe redevient le potentiel champ de bataille nucléaire de puissances extérieures, sans même avoir cette fois-ci l'illusion d'être protégée par l'OTAN, qui n'a ici pas eu son mot à dire.

Face à une telle folie, les Européens doivent s'élever avec vigueur contre la décision du Président Trump et exiger le maintien des États-Unis dans le traité INF ainsi que l'instauration d'un dialogue multilatéral concret pour garantir la sécurité du continent européen. Il est plus que temps de ne plus se laisser faire.

**(Institut pour le Désarmement Nucléaire - 22 octobre 2018)**

## « Mon pays fabrique des armes » <sup>146</sup>

Claude Ruelland  
membre du Conseil national du Mouvement de la paix

Dans ce documentaire, la journaliste et documentariste Anne Poiret se rend de Paris à Bourges, de Mérignac au Caire, de Genève à Cherbourg pour interroger la politique d'État et s'efforcer de lever le voile sur les exportations massives d'armes françaises, en particulier au Moyen-Orient, en Arabie saoudite et en Égypte alors que la France a notamment ratifié le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) le 2 avril 2014. Ce traité interdit de vendre des armes à des pays susceptibles de s'en servir pour commettre de graves atteintes aux droits humains. **D'où les questions posées : est-il possible de concilier la promotion de cette industrie et les valeurs humanistes de la France ? Le pays contrevient-il à ses obligations ? Questions auxquelles le documentaire tente d'apporter des réponses.**

### *Décryptage :*

Ce documentaire s'attache à donner une masse d'informations sur les ventes d'armes et d'outils de haute technologie par notre pays en particulier à l'Arabie saoudite et à l'Égypte, et sur l'utilisation qui en est faite par ces pays : crimes de guerre contre les peuples comme le peuple yéménite, répression s'apparentant à des crimes contre l'humanité à l'encontre des opposants en Égypte, générant chez les témoins de ces crimes la peur d'une répression impitoyable, illustrée par des assassinats et des disparitions. L'autre volet décrit : la corruption massive à laquelle donne lieu ce commerce (illustrée par l'affaire des frégates de Taïwan, affaire de Karachi avec l'élimination des témoins et des conséquences tragiques comme la mort de 12 salariés de la DCNI dans un attentat à Karachi). Il montre aussi, par la voix de Van Ruymbeke, le blocage de la justice par le secret militaire ainsi que le blocage de l'information des citoyens par l'obligation de réserve des fonctionnaires dont quelques-uns ont accepté de témoigner, mais pas à visage découvert. (à voir en Replay sur France 5). Pour prendre connaissance de ce dossier, je vous renvoie aux rapports d'Amnesty International.

Je ne me suis attaché dans ce travail rendre compte du débat autour des questions posées ci-dessus au travers des réponses des personnes interviewées dans le documentaire puis des arguments avancés par les participants au débat qui a suivi.

## 1re partie : le documentaire

**Prologue, les faits :** la volonté de François Hollande mise en œuvre par Le Drian a fait de notre pays le 3e exportateur d'armements du monde, avec un secteur industriel qui emploie 165 000 salariés. Ils ont multiplié par quatre le montant des commandes (pour atteindre 17 milliards d'euros de commandes en 2015), mais personne ne veut plus commenter, ni Ayrault, ni Valls, ni Le Drian, VRP des industries de l'armement dont un tiers des déplacements vers l'étranger a été dédié aux contrats sur les ventes d'armes à venir. Un énorme secteur industriel donc, et pourtant nous n'en savons rien. Anne Poiret est allée à la découverte de cette industrie tabou. Pas simple : refus poli de la quasi-totalité des interlocuteurs des sites. L'usine Dassault de Bordeaux et la CMN de Cherbourg sont les

146Il exporte ses armes, principalement vers le Moyen-Orient. – (documentaire de France 5, le 23 octobre 2018)

seules à lui avoir ouvert leurs portes. Elle a pu aussi interviewer deux maires des environs de Bourges et un syndicaliste de MDBA de Bourges.

## 1. Dimension éthique

**Est-il possible de concilier cette industrie avec les valeurs humanistes de la France ? À qui est-on prêt à vendre des armes pour préserver tous ces emplois ?** Anne Poiret a collecté quelques réponses à ce sujet.

a) Un cadre de Dassault Bordeaux s'arrête soudain pendant l'interview, demandant « *Quel niveau de confidentialité il y a-t-il en ce qui concerne ces informations* » ? transmises du bout des lèvres.

b) **Un ouvrier de la même entreprise** : « *Notre partie, c'est la fabrication d'un avion, un avion pas armé. C'est de l'aéronautique. Après, son utilisation future, ce n'est pas ma partie* ».

c) **Un technicien de Dassault enfin** évoque le secret défense puis le secret industriel.

d) **1er maire (Cher)** : « *Cette industrie ne soulève pas de contestation parce qu'il n'y a pas d'autre industrie dans le département et, les armes, c'est comme les vaccins qui permettent de prévenir les maladies en les inoculant* ». (sic)

e) **maire de La Chapelle-Saint-Ursin (Cher)** : « *Ici, l'industrie, ça ne va pas si mal ; l'industrie militaire est en pleine croissance [...] évidemment !* »

f) **un syndicaliste (de la CGT) de MDBA de Bourges** qui, ayant postulé pour travailler sur des avions s'est aperçu que l'entreprise fabriquait (aussi) des missiles [...] « *Parfois j'y pense ; j'y participe aussi [...] je vis avec ça.* »

g) **Celle de F. Hollande lors d'une visite à MDBA** : « *Au nom de la préservation de l'emploi, oui, c'est notre rôle (de booster les exportations) sinon, le risque c'est que d'autres le fassent à notre place* ». Par un enregistrement audio, nous avons appris que, depuis, F. Hollande « *ne veut plus s'exprimer sur ce sujet* ».

h) **Celle d'un industriel (de NEXA, entreprise française soupçonnée d'avoir vendu du matériel de cybersurveillance au régime du président égyptien Abdel Fattah al-Sissi pour l'aider à traquer ses opposants, sous couvert de lutte contre le terrorisme** : « *J'aurais préféré [...] enfin ça aurait été mieux au début de Sissi. Mais 70 % ont déjà été engagés et si on n'était pas payé (pour cause de rupture de contrat), il faudrait qu'on ferme la boîte.* »

i) Interrogé, **un industriel répond** : « *C'est une industrie qui n'a pas besoin que les médias s'intéressent à elle [...] alors on essaie d'éviter.* »

**En ce qui concerne le télescopage entre les exportations et les conflits guerriers, l'État a pourtant son mot à dire sur toutes les ventes d'armes.** La CCEEMG (Commission Interindustrielle pour l'étude des Exportations de Matériels de Guerre) discute chaque mois de la quarantaine de cas qui posent problème (sur 6700 demandes de licences d'exportation en 2016). On y trouve les trois ministres de l'Armée, des Affaires étrangères et des Finances. Les délibérations sont classées « **secret défense** ». **Mais quels sont les critères pour arbitrer ?**

Refus argumenté de Louis Gautier (représentant du Premier ministre) de répondre à une interview. Il évoque : « *Des armes extrêmement dangereuses qu'on fait pour prévenir les guerres, un paradoxe* ». A Cherbourg se trouvent deux entreprises, Naval group et Constructions Mécaniques de Normandie (CMN) dirigée

par Pierre Balmer qui n'a pas hésité à la recevoir. CMN fabrique des navires de guerre uniquement pour les pays étrangers. **Extrait de leur dialogue :**

- « [...] voilà un navire de guerre, le plus rapide du monde dans sa catégorie, pour le Qatar,

- 1) Mais c'est un pays en guerre
- 2) *Oui [...] ce n'est pas neutre. Après, je n'ai pas d'avis personnel sur « y a-t-il des bons, des méchants ? »* **Qui a raison, qui a tort ? [...] et il faut bien dire que ce monde de l'armement est très concurrentiel [...]** »
- 3) Vous vous posez des questions sur ce que font vos clients avec vos bateaux ?
- 4) *Non, [...] un constructeur d'automobiles quand il vend des voitures, il ne pense pas d'abord au fait que celui qui l'achète peut tuer quelqu'un en conduisant la voiture. On ne pense pas plus, même si c'est des armes, à ces choses-là quand on fait notre métier. » (sic)*

**Pourtant, toute la question est là : à quoi serviront les navires de CMN ? Pourront-ils être utilisés par l'Arabie pour faire leur blocus au Yémen ? : Si tel est le cas, quelles pourraient être les conséquences pour la France et ses entreprises ?** Depuis 2015 il y a eu plus de 10 000 morts dont plus de 5 000 civils par des bombardements indiscriminés, ce qui constitue un crime de guerre d'après les ONG. Cette situation est emblématique des contradictions de la France en matière de ventes d'armes : **pays des Droits de l'Homme, nous exportons pourtant massivement vers un pays accusé de crimes de guerre.**

**Mais, quelles armes françaises sont-elles utilisées par l'Arabie saoudite ?** Ce matériel français déployé au Yémen a-t-il été vendu **avant ou après 2015** (année de déclenchement de l'intervention militaire de l'Arabie au Yémen) ? Ce n'est pas la seule question : les exportations françaises d'aujourd'hui ne permettent-elles pas le maintien en condition opérationnelle des armements même vendus avant 2015 (munitions) ? Des vidéos collectées par Amnesty International en témoignent.

## **2. Dimension juridique**

Aujourd'hui existent la « Position Commune de l'UE » <sup>147</sup> depuis le 8 décembre 2008, mais aussi le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) <sup>148</sup> signé par 130 États et ratifié par 61, entré en vigueur le 24 décembre 2014 qui est une avancée historique car, contrairement aux embargos décrétés tardivement sur la base d'enquêtes, avec le TCA, on est dans la prévention. **Mais 19 États signataires dont 3 qui l'ont ratifié, vendent des armes à l'Arabie saoudite** depuis que cette intervention a débuté.

Un **Rapport au parlement européen** met en cause la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni pour leur non-respect du Droit International avec une tentative de

<sup>147</sup>[www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique) où il est possible de trouver un lien pour prendre connaissance de cette position commune et d'en télécharger le texte intégral (5 pages).

<sup>148</sup> [www.un.org/.../convarms/sur-des-commerces-des-armes](http://www.un.org/.../convarms/sur-des-commerces-des-armes) où il est possible de trouver un lien pour prendre connaissance de cette position commune et d'en télécharger le texte intégral (13 pages).

faire adopter un mécanisme de sanctions. Le rapport a été adopté en commission malgré la tentative de **Michelle Alliot-Marie** de s'y opposer (au nom de la France). Elle a déclaré : « **Contrôler strictement les exportations d'armements, oui, c'est une exigence juridique, morale et éthique évidente. D'accord [...] mais, refuser des exportations au nom d'une utopie pacifiste, c'est ouvrir la voie à d'autres qui n'auront pas les mêmes scrupules que nous.** » (sic)

### **3. Dimension démocratique : débat démocratique, contrôle citoyen et secret défense :**

**Le rapport annuel au parlement : après avoir vanté ce rapport**, Jean-Charles Larsenneur, jeune député LREM de Brest, ancien du Quai d'Orsay, siégeant à la commission de la défense et connaissant bien les entreprises de l'armement avoue que c'est la 1ère fois qu'il le regarde **et qu'il ne l'a pas ouvert !** A la question sur le débat démocratique et le contrôle citoyen, il répond : "[...]évidemment la question est posée, je veux bien répéter la position du Quai d'Orsay [...] mais je ne suis pas un spécialiste [...] l'absence de débat [...] un bon sujet »,

Le **secret défense** est une spécificité française qui perdure malgré les votes au parlement européen. Renaud Van Ruymbeke en témoigne dans le documentaire **Karachi en mai 2002**. Le volet financier impliquerait les plus hautes sphères de l'état : Léotard alors ministre de la Défense et Balladur premier ministre. Les rétrocommissions auxquelles a donné lieu ce marché auraient servi à payer la campagne électorale de Balladur et elles sont probablement la cause de l'attentat de Karachi. Les familles des victimes se battent encore aujourd'hui pour que les coupables soient punis par la justice et les citoyens pour que les responsables de ce scandale d'état soient traduits devant la justice et condamnés.

Mais le juge Renaud Van Ruymbeke a jeté l'éponge à cause du secret défense : « impossible de saisir tous les documents et de procéder à tous les interrogatoires requis. Le juge n'aura pas le dernier mot. Face à une requête, la commission lui répondra "OUI" ou « NON » sans la moindre explication, et il n'a pas le droit d'en parler parce que le procès est en cours. Les commissions sont une pratique officielle du bureau à Bercy ». « Puis il revient sur l'affaire des frégates de Taïwan. Possibles poursuites en France. Il évoque le débat : « si on ne le fait pas, les autres vont le faire. Ce n'est pas le meilleur qui va emporter le marché », et dénonce « les fortunes générées placées ensuite dans des paradis fiscaux ».

Le problème, c'est bien le **verrouillage par la présidence de la République et le gouvernement**. Le ministre allemand de l'Économie Peter Altmaier a demandé à tous les Européens de suspendre leurs ventes d'armes à Ryad tant que l'Arabie Saoudite n'aura pas fait toute la lumière sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi. Interrogé par des journalistes qui lui demandaient si la France comptait le faire, **Macron**, qui visitait avec la ministre des Armées Florence Parly le salon des industries navales de défense, a répondu avec un net agacement : « **Mon agenda n'est pas dicté par les médias, que ça vous plaise ou non. Je suis sur un autre sujet ; ça n'a rien à voir avec le sujet qu'on est en train de traiter. Rien. Rien. Donc je n'y répondrai pas. Je regrette, ça continuera tant que je serai à la place**

*à laquelle je suis. Que ça plaise ou que ça déplaise » [...]. « Ce n'est pas parce qu'un dirigeant dit quelque chose que je suis censé réagir à chaque fois. Et donc je ne vous répondrai pas », a répété le président à une seconde question sur le sujet. Ce verrouillage n'est pas mis en cause par le personnel politique français.(absence totale de discussion sur le sujet).*

## 1ère partie : le débat.

Anne Poiret l'introduit par les questions suivantes : « Les ventes d'armes peuvent-elles rester ce point obscur de la République ? Est-il possible de faire évoluer notre doctrine en matière de vente d'armes ? De faire respecter nos engagements internationaux ? Est-il sain que les exportations d'armes échappent toujours au contrôle des citoyens ? Et reste ce coin obscur de la République ? Les ventes d'armes de notre pays peuvent-elles rester ce qu'elles sont ? Au contraire, doit-il s'inspirer des modèles des pays voisins ? »

**a) Sébastien Nadot**, député LREM de Haute-Garonne, membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale **a demandé en mars 2018 la création d'une commission d'enquête** <sup>149</sup> dont la mission sera d'étudier et de faire un rapport parlementaire sur les exportations d'armes de la France. **Pour lui la question essentielle est la transparence et il estime que, actuellement, le débat démocratique fait défaut.** Le « rapport annuel » n'est qu'une information gouvernementale en direction des députés ; en aucun cas il ne s'agit d'un contrôle sur l'action du gouvernement. De plus il ne donne que les informations qu'il veut bien donner aux députés ; sa logique n'est pas de leur donner les informations qu'ils souhaitent obtenir.

**b) Pour Jean-Pierre Maulny**, vice-président de l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques), l'information a posteriori des parlementaires signifie qu'il n'est pas prévu un **contrôle a priori. C'est aux parlementaires de demander** que ce rapport fasse l'objet d'un débat (car au début il y avait un débat en séance publique). Il estime cependant qu'un contrôle a priori rendrait les choses très compliquées et qu'il ne faut pas modifier le système français du contrôle a posteriori.

**c) Pour Anthony Bellanger**, journaliste chroniqueur à France Inter, **le problème est qu'en France**, le pouvoir de l'exécutif est absolument écrasant ; **le parlement n'a pas le pouvoir d'aller au-delà d'un vœu.** Pourtant **le débat peut avoir lieu car les armes sont vendues par des pays démocratiques et**, par rapport à ce qui se passait avant le TCA (texte de référence entre les États et les ONG), la question est devenue un objet de passion de journalistes avec de plus en plus d'experts (pas seulement des ONG) ; c'est un signe extrêmement positif.

**d) Pour Hélène Legeay**, consultante spécialiste du Moyen-Orient, **le rapport au Parlement** n'apporte aucune des informations qui permettraient aux députés d'exercer un contrôle. Ils sont dans **l'impossibilité de porter un jugement sur la légalité des exportations d'armements / engagements internationaux de la France.**

**e) Jean Guisnel**, journaliste au Point, **auteur de « Armes de corruption massive »** pense qu'il faut être un expert pour éplucher ce rapport. Il est vrai que, **pour développer son expertise, on peut consulter de nombreux documents** (le texte du TCA, du Code de Conduite, les documents des ONG, du SIPRI qui donnent accès à une masse

<sup>149</sup><https://sebastiennadot.fr/la-vigilance-citoyenne-et-parlementaire-change-la-donne/> consulté janvier 2019

d'informations) difficiles à appréhender par les députés, par des gens qui ne sont pas experts.

a) **Sébastien Nadot** annonce que « pour la première fois, le Parlement est au centre du débat aujourd'hui car 70 députés ont fait avec lui la demande d'un débat par rapport à la guerre au Yémen en demandant une commission d'enquête qu'il a proposé de diriger. Promesse lui a été faite en juillet, toujours en attente. Tout dépend d'un choix de l'exécutif.

### ***Arabie saoudite, un cas d'école :***

**Anthony Bellanger** prolonge ces propos en affirmant que, alors qu'en 2015 les nouveaux dirigeants de l'Arabie Saoudite ont immédiatement engagé une guerre au Yémen caractérisée par des tapis de bombes sur la population en contradiction immédiate avec le TCA, l'exécutif n'a pas eu très envie d'ouvrir une commission d'enquête.

**Hélène Legeay** ajoute que très précisément depuis fin mars 2015, la situation est très largement documentée par les ONG et l'ONU. La France aurait donc du se poser la question de la légalité de ses exportations d'armements vers deux pays : l'Arabie et les Émirats arabes unis (EAU) car,

**Jean Guisnel** rappelle que « les deux textes interdisent les ventes d'armes à des pays susceptibles de les utiliser contre des populations civiles, portant ainsi atteinte aux Droits de l'homme ». [...]

### ***Pour les nouvelles autorisations, à décider ou pour le respect des autorisations déjà actées ?***

**Hélène Legeay** rappelle que la réponse de Françoise Parly : « les armes françaises utilisées au Yémen avaient été livrées bien avant 2015 » n'est pas recevable car ce qui est reproché aux dirigeants français, ce sont les nouvelles autorisations d'exportation, les nouvelles livraisons et aussi les livraisons de toutes les conditions opérationnelles effectrices sur le matériel livré (dont les munitions). Ceci constitue une **complicité de crimes de guerre au Yémen**.

**Pour Anthony Bellanger**, le trou noir, ce sont les Émirats arabes unis qui sont la véritable armée efficace dans la région et qui, importateurs d'armes (2e importateur mondial), ont de plus un lien stratégique avec la France depuis 1993. Pour lui, l'Arabie saoudite est l'arbre qui cache la forêt.

Et l'assassinat du journaliste dont on parle beaucoup. La France doit-elle geler ses ventes d'armes comme les autres pays ?

**Après une reprise de l'extrait du documentaire dans lequel Alliot-Marie expose la position de la France** : « Contrôler strictement les exportations d'armements, oui, c'est une exigence juridique, morale et éthique évidente. D'accord[...] mais, refuser des exportations au nom d'une utopie pacifiste, c'est ouvrir la voie à d'autres qui n'auront pas les mêmes scrupules que nous.", **les réponses sont les suivantes :**

**Pour Hélène Legeay**, c'est un argument récurrent quand on réclame le respect des engagements internationaux de la France (de même que l'approche encore plus fréquente



sous l'angle économique et géostratégique, etc.) Mais il faut rappeler qu'il y a nos engagements internationaux. C'est du Droit, un Droit qui s'impose strictement à l'État. **Elle informe sur un rapport accablant d'Amnesty sur les ventes d'armes à l'Égypte et l'usage qui en est fait.**

### ***Est-ce cynisme ou réalisme ?***

**Pour Anthony Bellanger** : c'est facile pour l'Allemagne (de suspendre ses ventes d'armes à l'Arabie) : elle lui en vend peu et elle dispose d'une industrie florissante qui peut facilement compenser les pertes occasionnées. Par contre la moitié des ventes d'armes du Royaume Uni se fait vers l'Arabie et les Émirats arabes unis (EAU). Il ne pourra donc pas prendre cette décision. La France est un peu dans la même position. Si on demande à la France de cesser ses ventes d'armes aux EAU et à l'Arabie et à l'Égypte, c'est terminé pour les industries de l'armement. On n'a plus qu'à fermer les entreprises. Intelligemment, ces industries ont placé leurs entreprises dans les bassins d'emploi sinistrés. Elles peuvent donc facilement faire un **chantage à l'emploi**. Or ce sont des industries structurantes, très importantes qui emploient 160 000 personnes, avec des technologies qu'on maîtrise et qui étayent notre indépendance. Donc **c'est facile pour les Allemands, plus compliqué pour la France et encore plus pour le RU, sans oublier l'Espagne**, 6e ou 7e exportateur qui sort à peine de la crise, qui vient enfin de réussir à placer ses bateaux et à qui on demande d'arrêter ses ventes. **C'est un peu compliqué tout de même.**

**Jean-Pierre Maulny** ne pense pas que l'interdiction des ventes d'armes soit une utopie pacifiste. La question ne porte pas sur les ventes d'armes « en général, c'est-à-dire tout compris », mais sur la vente de certains matériaux à certains pays. Et là il y a sans doute des questions à se poser en plus des discours diplomatiques en direction des EAU et de l'Arabie. De plus nous ne devons pas rester complètement dépendants de nos exportations d'armes au Moyen Orient.

### ***Comment envisager les changements visés ?***

**Pour Jean Guisnel**, la guerre au Yémen ne suffira pas à la remise en cause de ces ventes d'armes **sauf avec une mobilisation citoyenne exceptionnelle et une campagne parlementaire**. Mais on n'en voit pas les prémisses malgré l'excellent travail des ONG. En Allemagne une opinion publique, qui agit puissamment, a poussé Merkel et ça va durer quelques années, « *et puis les affaires reprendront comme d'habitude* ».

**Hélène Legeay informe d'un rapport accablant d'Amnesty sur les ventes d'armes à l'Égypte et l'usage qui en est fait.** (Rapport publié le 2 juillet 2018 par la FIDH).

### ***Quelles sont les sanctions possibles contre les États qui ne respectent pas le TCA ?***

**Exemple** : NEXA technologie est avec AMESYS sous le coup d'une information judiciaire pour avoir vendu un logiciel de surveillance à Khadafi. Pourtant, elle vend une nouvelle version du même produit à Sissi. La législation a changé mais on

détourne le regard. La commission interministérielle a répondu de manière ambiguë : « non soumis » car vous n'étiez pas obligé de demander l'autorisation. C'est super hypocrite.

Interrogé, l'industriel répond « *j'aurai préféré[...] enfin ça aurait été mieux au début de Sissi[...] Mais 70 % avaient déjà été engagés ; si on n'était pas payé, il fallait qu'on ferme la boîte* ». La FILDH a porté plainte contre NEXA.

## ***Quelles réflexions vous inspire la diversité des situations dans les instances politiques françaises et européennes ?***

Des États sont poursuivis en justice par des ONG, aux Pays-Bas et en Italie par exemple, créant la perplexité des juges car c'est nouveau en droit. En France, le secret défense bloque toute possibilité comme l'explique le juge Renaud van Ruymbeke. Des voix se sont élevées pour s'opposer à certaines ventes à l'Arabie saoudite. Ainsi, la France devait livrer des armes au Liban pour 3 milliards d'euros payés par l'Arabie saoudite. Finalement en 2016, il était question de les livrer à l'Arabie saoudite. Jean Guisnel révèle que, dans le débat sur le respect des Droits de l'Homme et du droit de la guerre, le représentant du Quai d'Orsay a déclaré s'opposer à cette vente au nom de J-M Ayrault alors que les représentants des ministères de la Défense et des Finances se sont prononcés pour. Le Premier ministre a refusé d'arbitrer ce différent et a refilé la « patate chaude » à Hollande qui a opté pour la vente en dépit des engagements internationaux de la France.

**Hélène Legeay** : « *On ne peut rien faire devant les tribunaux français et les Nations unies ne peuvent pas s'en emparer car le traité ne comporte pas de système contraignant de sanction. En Belgique, c'est possible car le parlement a transposé le TCA et la Position commune dans le droit national.* »

**Anthony Bellanger** : « *Paradoxe du TCA : ni tribunal ni jurisprudence pour condamner les États contrevenants. Une jurisprudence pourrait provenir de la compétence universelle de la Belgique* ».

**Sébastien Nadot** : « *En France nous ne disposons ni des moyens institutionnels ni des outils démocratiques alors que 86 % des Français veulent un contrôle des parlementaires sur les exportations d'armement de notre pays. C'est aussi un sujet absent des débats électoraux (élection du Président de la R) et absent des débats démocratiques* ».

**Anthony Bellanger** : « *la majorité de l'Assemblée Nationale pourrait porter cette exigence auprès de l'exécutif !* »

**Jean Guisnel** : « *Sans compter la question de la corruption réciproque* » (question cependant terminée depuis 20 ans).

NOTE - POLÉMIQUE

## Les idées de gauche sont-elles solubles dans l'Islam ?

Depuis quelques temps, il y a de quoi s'interroger sur les positionnements d'une partie de la gauche en France, qui, sous couvert de dénoncer le racisme et la xénophobie, donne en fait un blanc-seing à l'Islam intolérant, qu'il soit salafiste, wahhabite ou de toutes autres tendances extrémistes et souvent politiques. Ne nous trompons pas : cet intégrisme sait trouver des alliances dans d'autres religions, qu'elles soient chrétiennes (de type évangéliste, mais aussi au sein même de la hiérarchie catholique) ou qu'elles soient bouddhistes.

Cette gauche-là en devient agressive envers celles et ceux qui s'y opposent au nom des droits humains. Cela ressemble parfois à la même intransigeance envers ceux qui pouvaient critiquer des dérives dans les pays dits socialistes. Et parfois, je repense aux alliances « rouges-bruns » que nous pouvions dénoncer à juste titre.

### Alors une question se pose : comment est-ce arrivé ?

Un article récent dans le journal *Le Devoir*<sup>150</sup>, au Québec pose aussi cette question : « Comment expliquer ce glissement historique d'une gauche qui a toujours été largement anticléricale face à l'Église vers une gauche très défensive quand il s'agit d'appliquer le cadre de la laïcité à l'Islam ? La gauche qui a toujours défendu les femmes de l'emprise de la religion est en train de justifier maintenant les excès de l'Islam politique misogynne ».

Être laïque est-il devenu, peu à peu, un péché, lorsque nous posons des questions sur le port de signes religieux dans la fonction publique, ou parce que l'on critique les pratiques misogynes, intégristes, homophobes des religions ? Kamel Daoud, un écrivain algérien, qualifie cette façon de voir les réalités de « verdict d'inquisition ». Et de préciser : « Le voile est un choix de soumission, une pression sociale et communautaire, une pression identitaire [...]. Il n'y a pas d'émancipation dans la soumission. Ces tenues vestimentaires ne sont pas le choix d'une liberté, mais des choix dictés, orientés, marqués idéologiquement et à effet de propagande évident ».

N'oublions pas que les islamistes crient haut et fort, sur leurs propres sites Web et sur toutes les tribunes, qu'ils haïssent les juifs, les chrétiens et les homosexuels, qu'il ne faut pas socialiser avec les mécréants, qu'ils détestent notre démocratie, nos valeurs et notre liberté de conscience et, surtout, notre égalité entre hommes et femmes.

Salman Rushdie nous rappelle que pour éviter une stigmatisation, il est bien plus efficace de reconnaître la nature du problème et de le traiter. Et donc, ne pas accepter une banalisation des dérives sectaires telles que la lapidation, la polygamie, l'excision, le mariage infantile, les crimes d'honneur, la vengeance et la misogynie, sans oublier les meurtres antisémites ou de toute autre communauté qui n'est pas de la même religion.

Peut-être est-ce la recherche d'un nouveau prolétariat, maintenant qu'une partie de ce prolétariat se tourne vers des idées d'extrême droite ou populistes, ce qui est à peu près la même chose. Ou alors un juste retour des choses après le colonialisme occidental. Cette gauche voit dans les islamistes les damnés de la terre d'aujourd'hui. Peut-être parce qu'elle n'arrive plus à convaincre ? Mais, en fait, prendre de tels raccourcis est une contradiction flagrante avec les valeurs des Lumières, diamétralement opposées aux croyances obscurantistes !

150Nadia Alexan : lettre ouverte au Devoir, 26 octobre 2018

**Alors, que faire ?**

Construire une culture de paix, humaniste, respectueuse de la nature et de ses différentes composantes, ce n'est pas acquiescer à l'obscurantisme. En refusant de dénoncer l'islam politique, la gauche est en train de favoriser l'extrême droite et le populisme, sans répondre aux besoins d'émancipation des femmes et des hommes sur une Terre à partager avec le monde animal, végétal et minéral.

Patrick Simon

NOTE - MULTILATÉRALISME

## OTAN – UE : pressions en hausse ?

Le prochain sommet de l'OTAN aura lieu les 11 et 12 juillet 2018 à Bruxelles. Au moment où les dirigeants de l'UE dont le président Macron essaient de relancer une Europe de la Défense, des questions épineuses vont s'y poser.

Le n° 1 de l'OTAN, Jens Stoltenberg a réaffirmé que concernant les initiatives de l'UE : il « *doit s'agir d'un complément, pas de remplacer l'Otan* » !

Quelles sont les nouvelles initiatives de l'UE ?

Le 11 décembre 2017, 17 mesures visant à renforcer la Coopération structurée permanente (CSP ou PESCO en anglais) ont été annoncées.

Les ministres allemands et français de la Défense ont récemment annoncé constituer une nouvelle force d'intervention européenne composée de dix pays dirigée par la France et opérationnelle d'ici juin 2018. Appelée l'Initiative européenne d'intervention, elle serait une force plus flexible et plus puissante que les actuels Groupements tactiques de l'Union européenne (GTUE ou *Battlegroups* en Européen), inutilisés jusqu'alors. À noter que l'initiative se fait en dehors du cadre de l'UE ; la Grande-Bretagne aurait une place importante dans cette nouvelle coalition pour maintenir la coopération militaire avec les États membres malgré le Brexit.

La Commission européenne pousse parallèlement, depuis juin 2017, à la création d'un Fonds européen de la défense (FED) pour soutenir une industrie de défense européenne transnationale. En ponctionnant dans le budget de l'Union, l'objectif de la FED serait de combler des déficits qui rendent les capacités militaires de l'Europe dépendantes des États-Unis.

La commission voudrait créer un plan d'action pour créer un « *Schengen militaire* », toujours en concertation avec l'OTAN, afin de faciliter les transports de troupes et de matériel au sein de l'Union européenne. Pour le général américain Ben Hodges, ancien commandant des armées américaines en Europe : « *Nous avons besoin d'un espace Schengen militaire. Les Russes ont une totale liberté de mouvement au sein de leur territoire. Nous devons pouvoir nous déplacer aussi rapidement, sinon plus vite, pour masser des forces contre un potentiel ennemi afin d'être dissuasifs* ». On voit qu'il y a clairement une réactivation de la menace russe.

Les États-Unis mettent la pression sur l'Allemagne pour obtenir l'augmentation du budget militaire, pour atteindre au minimum 2 % du PIB consacrés à la Défense. Au niveau global, le projet de budget 2021–2027 de l'UE prévoit au moins 17 Mds € d'euros pour l'industrie de défense et la R&D dans le domaine, soit un investissement de 1,5 Md €/a.

On voit que les intentions annoncées d'autonomie de la défense européenne restent sous contrainte forte de l'OTAN et de l'allié de Washington !

Daniel Durand, d'après la note de <https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/l-europe-de-la-defense-ou-l-205082> du site [Géopolitique Profonde](#).

NOTE - MEDIAS

## Comme une évidence ?

Dans son édition du 12 octobre Ouest-France rend compte de la cérémonie présidée par la ministre des armées, Florence Parly, sur la base de l'Île Longue à la pointe Bretagne pour marquer la 500e patrouille de dissuasion effectuée par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) avec, en sous-titre : « Plus que jamais, **la France** mise sur eux pour défendre ses intérêts vitaux ».

**La France ?** Le président de la République, le gouvernement et les organisations politiques dominantes au parlement, oui, mais pas l'opinion publique qui, à 76 %, demandent que la France s'engage dans le processus de désarmement nucléaire en cours depuis que les Nations Unies ont adopté le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) le 7 juillet 2017 (Sondage IFOP, La Croix, Planète Paix en Juin 2018).

Ce compte-rendu évoque « l'unique » mission des SNLE : « **se tenir prêt à mettre en œuvre l'arme nucléaire sur ordre du président de la République**,...leur invulnérabilité étant un gage de crédibilité car elle assure une **capacité de frappe en second** "... (Vous vous rendez compte : envisager comme possible (et pourquoi pas probable ?) une guerre nucléaire impliquant notre pays !)

Dans ses propos Florence Parly a évoqué « **les moyens considérables** mis en œuvre » et annoncé que « **l'outil est en cours de renouvellement** avec en gestation une troisième génération de SNLE prévus pour assurer la pérennité de la dissuasion océanique **jusqu'en 2080** » (jusqu'en 2080 !) comme autant d'évidences ne prenant absolument en compte ni la signature du TIAN par une majorité des États ni l'état de l'opinion publique. En effet, **le programme** de modernisation porté par le gouvernement actuel et **voté dans le cadre de la loi de programmation militaire le 26 juin 2018 prévoit un doublement des crédits jusqu'alors consacrés par la France aux armes atomiques, soit 37 milliards d'Euros en 6 ans (mais 120 milliards sur 20 ans si nous n'arrivons pas à stopper ce programme comme le veut l'immense majorité des français).**

Suit un entretien avec Corentin Brustlein de l'IFRI <sup>(151)</sup>, sous le titre « **La valeur de la dissuasion nucléaire ne fait que croître** », dans lequel il développe cette théorie avec les arguments suivants (mes commentaires entre parenthèses) : « **La valeur de la dissuasion nucléaire ne fait que croître** »

- (1) **Car « le renouveau de la compétition stratégique** entre grandes puissances entraîne un risque renouvelé de crise de grande ampleur » (au lieu de participer à cette compétition, **le rôle de la France ne serait-il pas, pour désamorcer ce renouveau, d'œuvrer à un retour de l'ONU comme instance régulatrice des relations internationales ?**)
- (2) **Car « davantage d'États possédant l'arme nucléaire, cela complique la donne ».** (En réalité un seul pays supplémentaire s'est doté de l'arme nucléaire : la Corée du Nord. **La vraie question n'est-elle pas de créer les conditions pour qu'aucun autre pays ne fasse le même choix ? Pour cela, quelle autre voie que le renoncement de tous les pays à l'arme nucléaire ?**)
- (3) Car « la place grandissante des stratégies misant sur l'ambiguïté des intentions et des modes d'action accroît le risque d'incidents et, en cas de crise, d'escalade militaire » <sup>(152)</sup>. (N'est-ce pas une raison supplémentaire pour en finir au plus vite avec cette menace d'holocauste?)
- (4) **Car « La force (nucléaire) sous-marine est la meilleure forme de protection de la capacité de représailles ».** (Représailles... nucléaires ? Contre qui ? Contre les terroristes ? Contre un État non doté de l'arme nucléaire ? Contre un État doté de l'arme nucléaire ?)

151Institut Français des Relations Internationales

152Voir en replay le documentaire « Les bombes (nucléaires) perdues de la Guerre Froide » diffusé les 7 et 14 octobre sur France 5.

*Il est plus que temps que nos mobilisations citoyennes imposent à nos chefs d'États et à nos gouvernements de mettre enfin en application l'engagement pris dans l'article 6 du TNP adopté en 1968 : « Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. »*

C'était justement l'objectif de la Journée Nationale d'action pour que la France ratifie le traité d'interdiction des armes nucléaires qui s'est déroulée le dimanche 14 octobre 2018, avec 9 rassemblements dans notre pays dont un rassemblement devant la base de l'Île Longue. Nous attendions que, dans un souci d'animation du débat démocratique sur cette question, la rédaction de Ouest-France fasse une aussi large place à cet événement, suivie d'un entretien avec Roland Nivet, co-président du Mouvement de la Paix. Il n'en a rien été et, à ce jour, ce courrier des lecteurs n'a pas été publié.

Claude Ruelland

## L'édito

Chers amis, ce numéro des Cahiers de l'IDRP sort quelques semaines après la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918. Nous avons toujours présent à l'esprit le souvenir de l'hécatombe en vies humaines de ce conflit, qui a eu le triste privilège d'être nommé « 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale ».

Cet automne, nous avons entendu avec inquiétude le président des États-Unis, Donald Trump, vouloir retirer son pays du traité INF, traité d'interdiction des « euromissiles », traité que nous avons soutenu en son temps. Le dossier de presse que nous publions montre la diversité et la profondeur des inquiétudes dans le monde devant cette décision irresponsable.

Par contre, le très important dossier d'analyses sur la situation actuelle de l'Afrique nous ouvre de plus réjouissantes lueurs d'optimisme même s'il faut être prudent devant la diversité de ce continent.

Nous espérons que 2019 sera une année plus dynamique en faveur de la construction du monde plus durable, vivable et pacifié que nous souhaitons.

Nous espérons que vous serez nombreux à juger l'activité de l'IDRP et son œuvre utiles dans ce but.

Nous vous donnons rendez-vous pour nous suivre sur le site <http://institutidrp.org>, qui publie tous nos textes.

Courage et persévérance pour ces luttes que nous devons intensifier car rien ne changera rapidement sans l'action d'un plus grand nombre de nos concitoyens, des jeunes aux seniors.

Bernard Hugo, président de l'IDRP

\*\*\*\*\*



## Livres ou revues à conseiller

# Recherches internationales

### Sommaire du N° 112 - Janvier-Mars 2018

- 3 – [Michel Rogalski, Internationalisme et migrations](#) [éditorial]  
9 – Tony Andreani, Rémy Herrera, Zhiming Long, Sur la nature du système économique chinois  
25 – Daniel Durand, TNP : un quinquagénaire essouffé ?  
43 – Ricardo Parvex, Chili, les objectifs du putsch de 1973 pleinement atteints aujourd'hui ?  
61 – Obey Ament, Victoire historique au Mexique d'Andrés Manuel Lopez Obrador  
Dossier

### Regards sur le mouvement syndical international

81 – [Pierre Coutaz, Regards sur le mouvement syndical international](#) [Présentation]

87 – Bernard Thibault, L'avenir du travail Renouveler les missions de l'OIT à l'approche de son centenaire

99 [Les Cahiers de l'IDRP](#) publiés par [Thomas P. Sadiot & Syndicats et de Recherche sur gouvernements latino-américains :](#)

une [résistance à la mondialisation](#) et [analyses de différentes questions internationales intéressant la](#)

115 [Sécurité](#) par [Édipix Leterme, Syndicalisme et « virage à gauche » en](#)

[Amérique latine](#) relayée par le site Internet de l'IDRP sur lequel le débat peut s'ouvrir par l'envoi

131 [Débat](#) entre Alphonse Véronèse et Jean-Marie Pernot, animé par

[Pierre Coutaz](#), [La CGT et La Dga](#) Min (+) - C.P.P : en cours

[Notes de lecture](#) Abonnement annuel (4 n°) : 16 €

161 [Karima Bennoune, Votre fatwa ne s'applique pas ici](#) [Paul

[Euzière](#)] [Siège de l'ARAC, 2 place du Méridien 94807 VILLEJUIF CEDEX – http://www.institutidrp.org](#)

164 [Bernard Ravenel, La Résistance palestinienne : des armes à la non-violence](#) [Raphaël Porteilla] [Contact : 06 60 57 07 76](#)

167 [Sergio Zamora, Histoire d'une trahison. 11 septembre 1973-Coup d'état au Chili](#) [Monique Roumette]

170 [Pierre Blanc, Terres, pouvoirs et conflits. Une agro-histoire du monde](#) [Christophe Chiclet]

172 [Phivos Oikonomidis, Le Jeu mondial dans les Balkans. Les relations gréco-yougoslaves de la Seconde Guerre mondiale à la guerre froide. 1941-1956](#) [Christophe Chiclet]

175 [Livres reçus](#)

Coordination du dossier : Pierre Coutaz

## **Prochain numéro en février - mars**

Le prochain numéro des Cahiers de l'IDRP, « nouvelle formule » paraîtra en février-mars. Sa dominante sera les enjeux autour de l'avenir de 'Europe : Europe et atlantisme, défense européenne, mouvements de paix européens. Sa composition sera annoncée par courrier et sur le site de l'IDRP.